

# Rapport financier semestriel 2017



**DEINOVE**  
The deinococcus way

**Groupe DEINOVE**

Cap Sigma – ZAC Euromédecine II  
1682 rue de la Valsière – 34790 Grabels  
Tél. : + 33 4 48 19 01 00  
Fax : + 33 4 99 23 24 50



## SOMMAIRE

<b>1  </b>	<b>ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION.....</b>	<b>2</b>
1   1	Conseil d'administration .....	2
1   2	Comités .....	2
1   3	Direction .....	2
<b>2  </b>	<b>RAPPORT SEMESTRIEL d'ACTIVITE.....</b>	<b>3</b>
2   1	Le Groupe DEINOVE .....	3
2   2	Description des faits marquants et de l'activité de Deinove pendant le 1 <sup>er</sup> semestre 2017 et postérieurement à la clôture .....	8
2   3	Principaux facteurs de risques .....	13
<b>3  </b>	<b>COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2017.....</b>	<b>14</b>
3   1	Bilan .....	14
3   2	Compte de résultat .....	15
3   3	Tableau de variation des capitaux propres.....	16
3   4	Tableau de flux de trésorerie nette.....	17
3   5	Notes annexes aux états financiers consolidés.....	18
<b>4  </b>	<b>DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL.....</b>	<b>51</b>

# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2017

## 1 | ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

### 1 | 1 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 20 janvier 2017, a constaté la démission des administrateurs suivants : Messieurs Paul-Joël DERIAN, Dennis McGREW, Rodney ROTHSTEIN, et la société SAKKAB LLC, représentée par Monsieur Nabil SAKKAB. A la suite de ces démissions, le Conseil d'administration a procédé, au cours de la même réunion, à la cooptation de quatre administrateurs, à savoir : Monsieur Bernard FANGET, le Pr. Vincent JARLIER, le Dr. Yannick PLETAN et le Dr. Charles WOLER. Ces cooptations ont été ratifiées par l'Assemblée Générale Mixte en date du 16 mai 2017.

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Président du Conseil d'administration :	Charles WOLER*
Administrateurs :	La société Truffle Capital, représentée par Christian PIERRET Philippe POULETTY Hervé BRAILLY** (Administrateur indépendant) Michael CARLOS (Administrateur indépendant) Bernard FANGET* (Administrateur indépendant) Vincent JARLIER* (Administrateur indépendant) Yannick PLETAN* (Administrateur indépendant)

\* Au cours de sa réunion en date du 20 janvier 2017, le Conseil d'administration a constaté la démission de Monsieur Philippe POULETTY de son mandat de Président du Conseil d'administration et a procédé à la nomination de Monsieur Charles WOLER en qualité de nouveau Président du Conseil d'administration.

\*\* Ce dernier a été nommé administrateur par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2017.

### 1 | 2 Comités

#### Comité des rémunérations

Président :	Philippe POULETTY
Membre :	Charles WOLER

#### Comité d'audit

Président :	Christian PIERRET
Membres :	Michael CARLOS, Yannick PLÉTAN

### 1 | 3 Direction

Directeur Général	Emmanuel PETIOT
Directeur Administratif & Financier	Julien COSTE
Directeur Recherche & Développement	Georges GAUDRIAULT
Directrice des Opérations	Marie BEZENGER

Directeur du Business Développement      Sébastien ENAULT

Responsable Marketing, Communication  
& Relations Investisseurs      Coralie MARTIN

Directeur Général Deinobiotics      Dominique LE BELLER

## 2 | RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

Dans le présent rapport semestriel d'activité, le terme « Groupe » désigne la société DEINOVE et sa filiale DEINOBIOTICS, les termes « DEINOVE » ou la « Société » désignent la société DEINOVE. Les termes « DEINOBIOTICS » ou la « Filiale » désignent la société DEINOBIOTICS.

### 2 | 1 Le Groupe DEINOVE

#### 2.1.1 Description des activités du Groupe DEINOVE

DEINOVE est une entreprise de biotechnologie qui découvre, développe et produit des composés issus du monde microbien et présentant un intérêt pour les industries de la santé, de la nutrition et de la cosmétique.

Pour cela, DEINOVE s'appuie sur deux atouts clés :

- Une collection unique au monde de 6.000 bactéries rares et encore inexploitées, notamment du genre *Deinococcus* ;
- Une plateforme de criblage et d'ingénierie génétique, métabolique et fermentaire propriétaire qui lui permet de transformer ces micro-organismes en micro-usines naturelles pour une production à l'échelle industrielle.

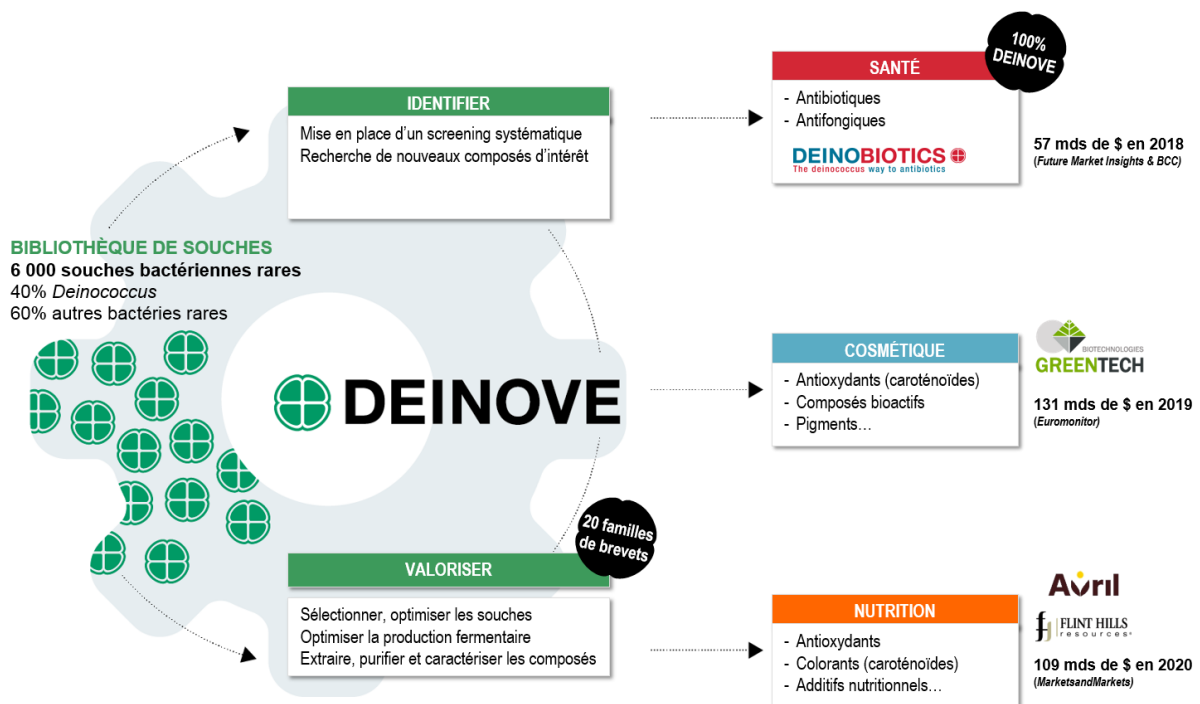
La société DEINOVE est spécialisée en biotechnologie blanche – dite industrielle – tandis que sa filiale DEINOBIOTICS, détenue à 100% par DEINOVE, est exclusivement tournée vers la biotechnologie rouge – biotechnologie de la santé – et en particulier vers le domaine anti-infectieux.

Le projet de DEINOVE s'inscrit dans le vaste mouvement d'innovation des biotechnologies qui visent à exploiter les innombrables potentialités du vivant pour la fabrication durable de composés biologiques, tout en garantissant une performance compatible avec un usage industriel. Le développement de méthodes de production naturelles, issues de la fermentation, réduit l'impact de l'industrie sur l'environnement, rompant ainsi avec le modèle traditionnel de la synthèse chimique purement dérivée du pétrole, et donne accès à des molécules inédites.

Le Groupe DEINOVE compte aujourd'hui 56 collaborateurs et s'appuie également sur différents partenariats académiques et industriels.

DEINOVE bénéficie d'un management expérimenté en recherche, développement, finances et business développement, d'un Conseil scientifique de haut niveau et d'un Conseil d'administration expert en développement de médicaments et composés de spécialités. Cette organisation permet à DEINOVE de développer une stratégie efficace et pertinente avec l'environnement dans lequel elle évolue.

DEINOVE est cotée sur Euronext Growth (ex-Alternext) depuis avril 2010 (ALDEI – code ISIN FR0010879056).



## 2.1.2 Principaux programmes en cours de développement

DEINOVE mène actuellement plusieurs programmes de R&D, seul pour des perspectives de commercialisation plus larges ou en partenariat avec des industriels pour un accès au marché facilité :

### 2.1.2.1 Programmes développés en propre

#### 2.1.2.1.1 Programme Antibiotiques

Dès sa création, DEINOVE a voulu explorer les possibilités offertes par les Déinocoques dans la recherche médicale et notamment la production par ces bactéries d'antimicrobiens, antibiotiques et antifongiques. Les enjeux sociétaux de ce projet sont immenses : l'OMS a fixé comme priorité de santé publique à l'échelle mondiale la lutte contre les résistances antimicrobiennes, résistances qui augmentent très fortement et pourraient être à l'origine de 10 millions de décès chaque année à l'horizon 2050, soit plus que le cancer aujourd'hui (8 millions de décès par an).

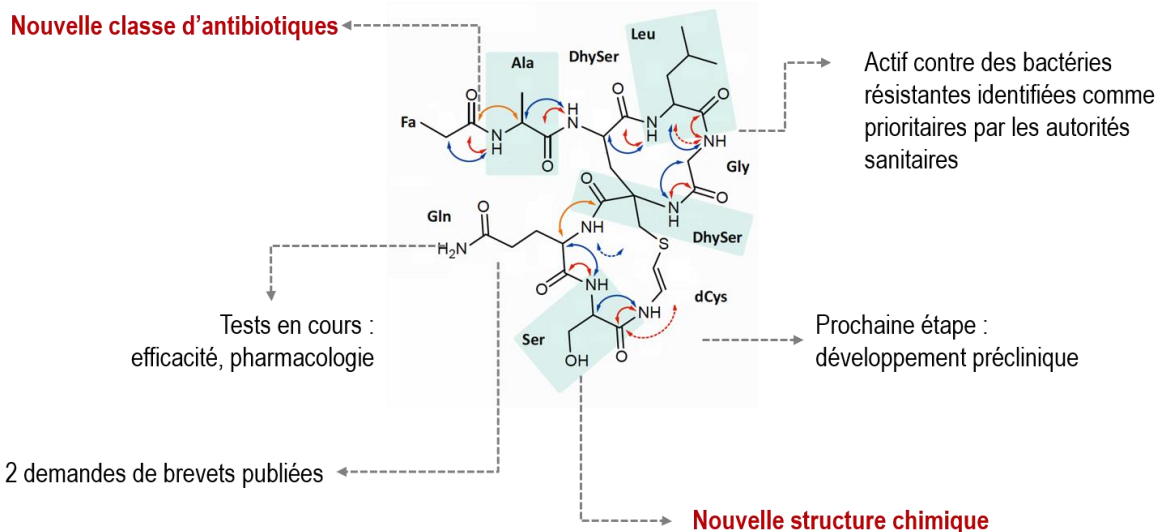
Depuis 2010, il n'a été mis sur le marché aucun antibiotique innovant, et trois seulement au cours des cinq années précédentes. Alors que les bactéries sont parmi les producteurs d'antibiotiques les plus performants du monde vivant, les bactéries de DEINOVE, jusqu'ici largement sous-étudiées et sous-exploitées dans ce domaine, pourraient présenter un fort potentiel d'accès à des structures nouvelles.

Afin de valider le potentiel antibactérien de sa collection de bactéries rares, DEINOVE a lancé en 2009 un programme de recherche exploratoire avec le soutien d'OSEO, de la Région Languedoc-Roussillon et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Une société par actions simplifiée (SAS) entièrement dédiée à la recherche et au développement d'antibiotiques et antifongiques, DEINOBIOTICS, a été créée en 2012. Son capital a été ouvert à la HOLDING INCUBATRICE CHIMIE VERTE I et l'un des meilleurs spécialistes français en matière de recherche et développement d'antibiotiques, le Dr. Dominique LE BELLER, a été nommé à sa tête, en qualité de Directeur Général. Ce dernier a été dirigeant-fondateur de Novexel, société spécialisée dans le domaine anti-infectieux, vendue en 2009 à AstraZeneca pour près de 500 millions de dollars. La Société a identifié quelques dizaines de souches bactériennes dotées d'activités antibiotiques. Depuis le 5 janvier 2017, forte de ses progrès, la société DEINOBIOTICS est devenue filiale de DEINOVE à 100% par réalisation d'un apport en nature d'actions DEINOBIOTICS au profit de DEINOVE<sup>1</sup>.

Les activités principales de R&D sont effectuées au sein de l'Institut Charles Violette (Université des Sciences et Technologies de Lille 1) et, depuis septembre 2016, également dans les locaux de DEINOVE.

<sup>1</sup> Pour de plus amples développements sur la réalisation de l'opération d'apport en nature d'actions DEINOBIOTICS au profit de DEINOVE, se référer au §2.2.1 du présent rapport financier semestriel.

A ce jour, DEINOBOTICS a identifié plusieurs souches d'intérêt et a déposé deux demandes de brevets (publiés le 4 janvier 2017) relatifs à une nouvelle structure antibiotique. D'autres composés, issus de nouvelles souches ou dérivés de cette première molécule, sont à l'étude.



L'objectif de DEINOVE et de sa filiale DEINOBOTICS est d'identifier et de développer un portefeuille de candidats-médicaments, puis de valoriser ces candidats par des accords avec des entreprises pharmaceutiques.

Ce programme – identifié sous le nom AGIR (Antibiotiques contre les Germes Infectieux Résistants) - a été retenu par le Programme des Investissements d'Avenir et bénéficiera d'un soutien financier de 14,6 m€ sur 5 ans pour un investissement total de 25 m€ (événement post-clôture).

#### 2.1.2.1.2 Programme Caroténoïdes - DEINOCHEM

DEINOVE a concentré ses développements en biotechnologie industrielle sur la famille des caroténoïdes. Produits jusqu'alors majoritairement à partir du pétrole, ces composés sont largement utilisés sur les trois marchés visés par DEINOVE : sous forme de compléments alimentaires ou incorporés dans des soins pour la peau de par leurs propriétés anti-oxydantes, comme colorants dans le secteur de la nutrition, etc.

L'objectif de DEINOVE est d'offrir une alternative biosourcée compétitive pour les industriels en développant une gamme de caroténoïdes naturels produits par voie biotechnologique et offrant des avantages significatifs en termes de stabilité d'approvisionnement et de qualité, de préservation des ressources naturelles et enfin de coûts.

Plusieurs centaines de souches Déinoçoques produisent naturellement des caroténoïdes aux structures innovantes. En optimisant cette voie métabolique, DEINOVE est parvenu à produire 5 autres types de caroténoïdes actuellement commercialisés, et se focalise dorénavant sur un premier caroténoïde pour un lancement sur le marché en 2018.

DEINOVE prévoit de le commercialiser en direct sous forme d'ingrédients auprès des industriels de ses marchés cibles mais n'envisage pas de développer son propre outil industriel : elle va sous-traiter la production incluant les étapes de fermentation à grande échelle, extraction, purification et formulation. La Société a choisi PROCESSIUM, société lyonnaise d'ingénierie des procédés industriels dans les domaines de la chimie et des biotechnologies, pour l'accompagner dans :

- la mise au point et la validation d'un procédé industriel d'extraction des caroténoïdes à partir du milieu de fermentation afin d'obtenir un produit commercialisable ;
- la transposition du laboratoire à l'industrie du procédé de production développé par DEINOVE ;
- l'identification et la sélection de sous-traitants capables d'assurer un démarrage rapide de la production.

Le programme DEINOCHEM bénéficie d'un soutien financier de 5,9 m€ sur 3 ans et demi, octroyé fin 2013 par l'ADEME et le Commissariat Général à l'Industrie dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir, pour un investissement total de 15,9 m€ d'ici fin 2017.

Trois des quatre étapes-clés ont déjà été franchies.

## 2.1.2.1.3 Programme DEINOSCREEN

DEINOVE a engagé un vaste programme de criblage de sa collection bactérienne afin d'identifier de nouveaux composés de spécialités présentant un intérêt dans les domaines de la cosmétique et de la santé.

Les opérations de criblage *in vitro*, menées en collaboration avec le laboratoire FLUOFARMA, spécialisé dans les tests cellulaires, ont permis d'identifier avec succès plusieurs dizaines de souches démontrant une activité :

- Des propriétés anti-oxydantes, pour une action anti-âge, fermeté ou anti-UV par exemple,
- Des propriétés anti-inflammatoires, notamment pour un effet apaisant (pour les peaux sensibles, irritées, ou en cosmétique post-opératoire),
- Des propriétés cicatrisantes pour les peaux abîmées ou endommagées, pour des applications post-opératoires, pour des actions réparatrices, anti-âge,
- Une activité sur la lipolyse pour une action amincissante, anticellulite,
- Une action sur le stockage lipidique qui peut être exploitée pour un effet repulpant et hydratant, etc.

L'objectif de DEINOVE est d'enrichir son portefeuille de composés d'intérêt pour attirer de nouveaux clients industriels. Les premiers résultats obtenus ont déjà conduit à la signature d'une collaboration dans le secteur cosmétique avec GREENTECH (cf. paragraphe 2.1.2.2.3).

## 2.1.2.2 Programmes en partenariats

### 2.1.2.2.1 Programme dans la nutrition animale en collaboration avec AVRIL (ex. Sofiprotéol)

Lancé en septembre 2014, le projet COLOR2B vise la production d'additifs naturels pour la nutrition animale. Après une sélection fine de souches et une première validation du potentiel des composés produits, le projet porte désormais sur l'optimisation des conditions de production, la caractérisation de ces composés, ainsi que l'évaluation par AVRIL, à grande échelle, de leurs effets bénéfiques sur l'animal. Au terme du partenariat de R&D (3 ans), AVRIL et DEINOVE ambitionnent d'industrialiser la bioproduction de tels additifs et de lancer de nouvelles gammes de produits en nutrition animale.

### 2.1.2.2.2 Programme dans la nutrition animale en collaboration avec FLINT HILLS RESOURCES

Annoncé fin 2015, ce programme vise la production par les bactéries Dénocoques d'additifs pour l'alimentation animale à partir de la matière première fournie par FLINT HILLS RESOURCES (FHR), un leader du raffinage et de la pétrochimie aux Etats-Unis, filiale de KOCH INDUSTRIES – une des plus grandes sociétés privées au monde. FHR prend en charge les coûts de R&D afférents au projet. FHR a retenu plusieurs souches répondant à leurs critères qui sont en cours d'évaluation. En cas de succès, les deux partenaires étudieront les modalités d'un accord de licence de la technologie développée au cours du projet.

### 2.1.2.2.3 Programme dans la cosmétique en collaboration avec GREENTECH

Ce premier programme collaboratif dans les applications cosmétiques a démarré en mars 2017. Il vise à co-développer et commercialiser de nouveaux principes actifs pour les soins de la peau, avec un objectif de mise sur le marché d'un premier ingrédient à l'horizon fin 2018. Ce programme partenaire s'appuie sur les résultats du programme DEINOSCREEN mené par DEINOVE (cf. paragraphe 2.1.2.1.3) qui a caractérisé les bienfaits de plusieurs dizaines de ses souches sur la santé et la beauté.

GREENTECH est une société française spécialisée dans la production d'ingrédients actifs de haute technologie issus des mondes végétaux, marins et microbiens. Fondée il y a 25 ans, et disposant de filiales en Allemagne, aux États-Unis et au Brésil, GREENTECH commercialise aujourd'hui une centaine d'ingrédients actifs issus de la biodiversité auprès de fabricants de produits cosmétiques dans plus de 30 pays.

## 2.1.3 Technologie

### 2.1.3.1 Une bibliothèque de plus de 6.000 souches

DEINOVE fonde ses développements sur une bibliothèque de 6.000 souches, toutes sélectionnées sur la base de leur résistance aux UV. Cette méthode de sélection originale, propriétaire et brevetée, lui a permis de collecter des souches rares et aux propriétés variées. DEINOVE est notamment la seule société au monde à exploiter les potentialités génétiques et métaboliques du genre bactérien *Deinococcus* à des fins industrielles. Cette bactérie, découverte par hasard en 1956, possède des propriétés exceptionnelles qui n'ont encore jamais fait l'objet d'une valorisation commerciale.



L'une des compétences de DEINOVE réside dans sa capacité à passer au crible sa banque de souches afin d'identifier celles produisant naturellement des composés d'intérêt qu'il est possible d'extraire et de valoriser au niveau industriel.

Sa deuxième compétence consiste à sélectionner les bactéries dotées de propriétés industrialisables et à optimiser leurs capacités naturelles par ingénierie génétique et fermentaire pour les diriger vers l'hyperproduction d'un composé donné.

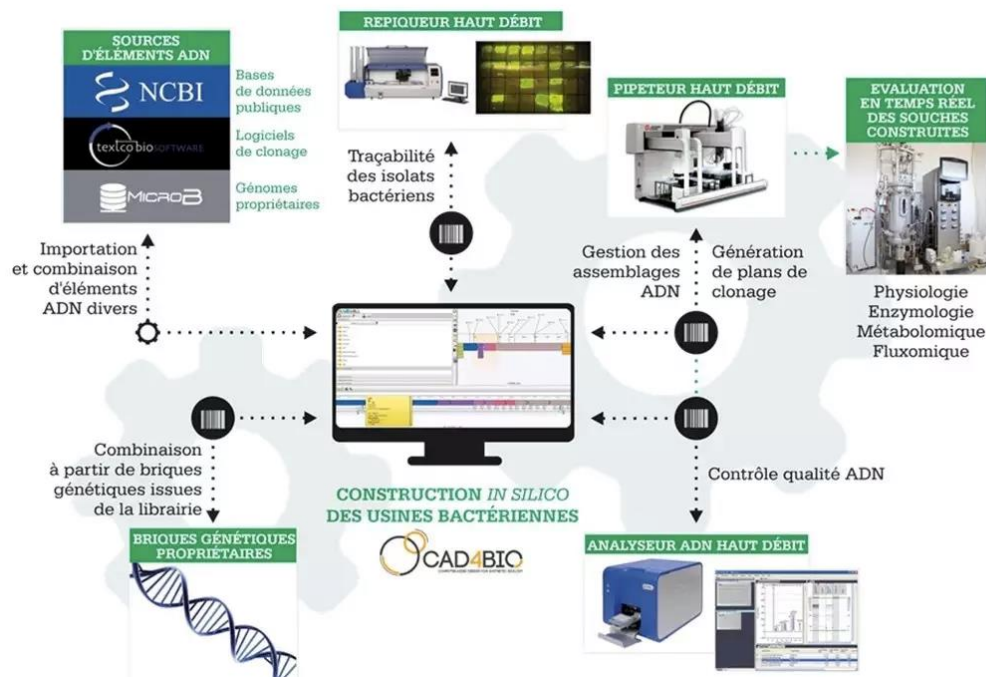
### 2.1.3.2 Une plateforme de criblage et d'ingénierie métabolique de classe mondiale

Depuis sa création, DEINOVE a investi de manière continue dans le développement d'une plateforme d'ingénierie métabolique dédiée initialement aux bactéries Déinocoques avant de s'étendre à d'autres bactéries du souchier. Sa capacité et son efficacité se sont renforcées au fil du temps avec l'automatisation de cette plateforme. Grâce à ces efforts, la Société dispose désormais d'un outil extrêmement sophistiqué, pour détecter et améliorer la production de métabolites d'intérêt :

- Un système de conservation des souches qui garantit la pérennité de la bibliothèque de souches, actif stratégique de la Société ;
- Une plateforme de criblage à base de tests *in vitro* et *in cellulo* (laboratoire de culture cellulaire) ;
- Une plateforme robotisée de création de souches, couplée à un système informatique de conception de constructions génétiques, ayant pour mission de produire des souches dédiées en fonction des molécules visées et de la matière première utilisée ;
- Une plateforme d'ingénierie fermentaire qui évalue en continu les performances des souches produites et identifie les axes d'amélioration de chaque procédé, guidant ainsi en retour le travail d'ingénierie génétique.

DEINOVE est ainsi en capacité de multiplier les pistes de recherche et d'obtenir des preuves de concept dans des délais très courts. Il s'agit d'un avantage significatif au moment de discuter avec d'éventuels partenaires industriels.

#### Plateforme d'ingénierie génétique automatisée :



### 2.1.3.3 Une propriété intellectuelle solide

DEINOVE construit un portefeuille unique de propriété intellectuelle et de bioprocédés innovants comportant actuellement 20 familles de brevets - soit plus de 160 demandes de brevets à l'international (notamment en Europe, en Eurasie, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon et en Chine) - couvrant les techniques de sélection, de culture et d'ingénierie des souches et leurs applications dans les marchés visés.

### 2.1.4 Modèle d'affaires

DEINOVE est une entreprise qui développe de nouvelles technologies et de nouvelles molécules. En fonction des molécules produites et des marchés d'application, DEINOVE peut décider d'opter pour différents modes de valorisation économique :

- Cession à des tiers industriels de droits d'exploitation (produit par produit, application par application, territoire par territoire) de ses procédés propriétaires, au travers de licences. Dans le domaine de la biotechnologie industrielle, ces contrats de licence font suite à des accords de développement conjoint, phase de 2 à 3 ans pendant laquelle DEINOVE travaille à la mise au point du procédé (adaptation de ses souches aux besoins de son partenaire industriel), puis les deux partenaires entreprennent la mise à l'échelle. La licence porte sur une souche construite à façon pour le procédé visé et un recueil appelé « process book » décrivant la mise en œuvre de la souche.
- Commercialisation directe de composés de spécialité dont la production pourra être réalisée d'abord par DEINOVE, dans le cadre de petits lots de production, puis en sous-traitance pour le « *scale-up* » (mise à l'échelle) et la production principale. DEINOVE ciblera en priorité des composés à forte valeur ajoutée, sur des marchés de niche pour lesquels les prix sont élevés et les volumes réduits. Cette approche permettra d'adresser directement les besoins des industries des secteurs de la nutrition, de la cosmétique et de la santé, qui considèrent ces molécules comme des ingrédients qu'elles intègrent ensuite dans leur propre processus de fabrication de produits finis.
- Collaboration avec une entreprise pharmaceutique pour le développement de nouvelles molécules thérapeutiques

DEINOVE est donc susceptible de bénéficier de quatre types de revenus différents :

- Une prise en charge partielle ou totale par l'industriel partenaire des efforts de recherche entrepris dans le cadre du programme de R&D ;
- Un paiement initial (droits d'accès à la technologie), des paiements versés en fonction du passage d'étapes-clés (par exemple : phases cliniques dans le domaine pharmaceutique) puis des redevances perçues sur les ventes de produits issus des procédés DEINOVE, dans le cadre des contrats de licence ;
- Des financements publics sous forme de subventions ou d'avances récupérables, accordés par des organismes soutenant la recherche, comme Bpifrance, l'ADEME ou autres ;
- Un chiffre d'affaires lié à la commercialisation de molécules auprès d'industriels (B to B).

## 2 | 2 Description des faits marquants et de l'activité de Deinove pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2017 et postérieurement à la clôture

### 2.2.1 Éléments juridiques

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société réunie le 5 janvier 2017 s'est prononcée en faveur de la réalisation de l'apport en nature d'actions de la société DEINOBIOTICS au profit de la société DEINOVE, qui détient désormais 100% de sa filiale.

Cette décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire s'inscrit dans le prolongement de la décision stratégique de la Société, annoncée le 29 septembre 2016, de focaliser ses activités sur les domaines de la santé, de la nutrition et de la cosmétique pour développer des composés à haute valeur ajoutée. En effet, lors de sa réunion en date du 27 septembre 2016, le Conseil d'administration de la Société a décidé d'une focalisation stratégique de ses activités sur les marchés à haute valeur ajoutée des caroténoïdes (nutrition et cosmétique) et des antibiotiques (santé humaine), avec notamment la filialisation à 100% des activités de la société DEINOBIOTICS (créée en 2012, spécialisée en recherche et développement de nouveaux antibiotiques et filiale à l'époque minoritaire de DEINOVE), par le biais d'apports en nature par les associés de DEINOBIOTICS au bénéfice de DEINOVE. Cette modification de stratégie s'explique notamment par le fait que DEINOVE mène depuis 2009 des recherches sur la découverte de nouveaux antibiotiques à partir de sa plateforme bactérienne. Le fléau mondial de résistance aux antibiotiques, souligné solennellement le 21 septembre 2016 par les déclarations de l'ONU et de l'OMS, devrait créer un nouvel environnement particulièrement favorable aux rares entreprises de biotechnologie capables de découvrir de nouveaux antibiotiques. Compte tenu des résultats très prometteurs de sa filiale DEINOBIOTICS (ayant des laboratoires à Lille), DEINOVE a souhaité d'amplifier sa plateforme antibiotiques à Montpellier et Lille, en faisant de DEINOBIOTICS une filiale à 100%.

Dans le cadre du projet d'apports en nature d'actions DEINOBIOTICS au profit de DEINOVE, le cabinet Opsione Audit, représenté par Maïr FERERES, a été désigné par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Montpellier en date du 24 octobre 2016, en qualité de Commissaire aux apports. Le projet de traité d'apport a été approuvé par le Conseil d'administration en date du 21 novembre 2016.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DEINOVE en date du 5 janvier 2017 a donc approuvé les modalités de l'opération d'apport en nature d'actions DEINOBIOTICS aux termes de laquelle DEINOIVE détient 100% du capital de DEINOBIOTICS. Cette opération d'apport a été effectuée selon les modalités suivantes :

- Apport en nature de 71,67% des actions DEINOBIOTICS jusqu'ici détenues par divers FCPI (Fonds Communs de Placements dans l'Innovation), la Holding Incubatrice Chimie Verte, ainsi que par les dirigeants de la Société et valorisées à 3.641.588 Euros (2,00 Euros par action DEINOBIOTICS), soit 1.820.794 actions DEINOBIOTICS ;
- Rémunération de l'apport par émission de 1.001.437 actions ordinaires nouvelles DEINOVE, valorisées au prix unitaire de 3,64 Euros, correspondant au cours de clôture de l'action DEINOVE lors de la journée de cotation précédant l'annonce publique de ce projet d'opération, soit le 26 septembre 2016, représentant une augmentation de capital social d'un montant de 400.574,80 Euros. La parité retenue a été de 0,55 action nouvelle DEINOVE contre 1 action apportée DEINOBIOTICS. La prime d'apport, correspondant à la différence entre la valeur de l'apport (3.641.588 Euros) et le montant nominal de l'augmentation de capital (400.574,80 Euros), a été de 3.241.013,20 Euros.

L'émission de 1.001.437 actions ordinaires nouvelles de la Société, de 0,40 Euro de valeur nominale chacune, a été réalisée au profit des apporteurs d'actions DEINOBIOTICS. Les actions nouvelles émises portent jouissance courante et sont assimilables aux actions existantes. Elles sont cotées sur le marché Euronext Growth (anc. Alternext) Paris depuis le 10 janvier 2017, sur la même ligne de cotation que les actions existantes, sous le code ISIN FR0010879056.

À l'issue de cette opération, le capital de DEINOVE était composé de 9.862.524 actions ordinaires de 0,40 Euro de valeur nominale chacune. La dilution résultant de cette augmentation de capital s'élève à 10,15%.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a voté une délégation de compétence aux fins d'émission d'un nombre maximum de 345.200 bons de souscription d'actions donnant droit à la souscription de 345.200 actions (3,5% du capital de DEINOVE au jour de l'Assemblée) au bénéfice des apporteurs d'actions DEINOBIOTICS et porteurs de bons de souscription d'actions/bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de DEINOBIOTICS. Faisant usage de cette délégation de compétence et agissant sur recommandation du Comité des rémunérations réuni le 12 janvier 2017, le Conseil d'administration en date du 31 janvier 2017 a décidé l'émission de 345.198 de ces bons de souscription d'actions. Lesquels bons ne sont exerçables que dans un nombre limité de cas, pendant une période de trente mois à compter de leur émission.

#### Autres éléments juridiques :

- l'évolution de la composition du Conseil d'administration est détaillée en section 1.1 du présent rapport ;
- les émissions de BSA et de BCE intervenues au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017 le sont en section 12.1.3.

## **2.2.2 Avancement des programmes**

### **2.2.2.1 Publication de deux demandes de brevet relatifs à la découverte d'une nouvelle structure innovante<sup>2</sup>**

DEINOVE a annoncé le 4 janvier 2017 la publication de deux demandes de brevets relatifs à son premier candidat-antibiotique qui présente une structure antibiotique inédite venant confirmer le potentiel de la plateforme et constituer une base de développement. Ces brevets constituent la première étape de la construction d'un portefeuille de propriété intellectuelle robuste dans le domaine des antibiotiques. DEINOVE poursuit les recherches pour identifier d'autres molécules antibiotiques

---

<sup>2</sup> Cf. Communiqué du 4 janvier 2017

innovantes à partir de sa bibliothèque exclusive de souches bactériennes rares, et ainsi construire un véritable pipeline répondant efficacement au défi de la multi-résistance.

## **2.2.2.2 DEINOVE dispose désormais d'un catalogue d'extraits actifs qualifiés pour des applications en cosmétique<sup>3</sup>**

Le programme de criblage du souchier (DEINOSCREEN) mené en collaboration avec le laboratoire de tests cellulaires FLUOFARMA a permis d'identifier avec succès plusieurs dizaines de souches aux propriétés valorisables en cosmétique, ou en nutrition et santé : des propriétés anti-oxydantes, anti-inflammatoires, cicatrisantes, ainsi que des molécules actives sur le métabolisme des lipides. DEINOVE dispose ainsi d'un catalogue de souches aux propriétés identifiées et variées pour alimenter les discussions en cours et ouvrir de nouvelles opportunités de collaboration avec des industriels du secteur.

## **2.2.2.3 DEINOVE signe un partenariat en cosmétique avec GREENTECH<sup>4</sup>**

Sur la base des résultats de l'opération de criblage de ses souches extrémophiles, DEINOVE a conclu un premier partenariat avec GREENTECH visant à co-développer et commercialiser de nouveaux principes actifs pour les soins de la peau. L'objectif est de mettre sur le marché un premier ingrédient d'ici fin 2018.

GREENTECH, acteur majeur de la production et distribution d'ingrédients actifs issus de la biotechnologie, commercialise aujourd'hui une centaine d'ingrédients actifs auprès de fabricants de produits cosmétiques dans plus de 30 pays.

## **2.2.2.4 DEINOVE et AVRIL valident la 2<sup>ème</sup> étape du programme COLOR2B<sup>5</sup>**

Le programme COLOR2B vise à développer un procédé de production d'additifs naturels pour l'alimentation animale en collaboration avec le Groupe AVRIL. La 2<sup>ème</sup> phase du projet a permis de valider l'efficacité et la biodisponibilité des composés produits à partir des 7 souches sélectionnées par DEINOVE lors de la 1<sup>ère</sup> phase. Les composés produits par ces souches, ajoutés dans l'alimentation d'animaux de ferme en station expérimentale, ont bien été assimilés par leurs organismes et ont produit les effets recherchés.

Le projet COLOR2B est entré dans sa dernière phase, prévue pour s'achever courant 2018, qui vise à :

- Sélectionner et optimiser 1 ou 2 souches particulièrement performantes,
- Optimiser les conditions de production par fermentation et les procédés de préparation des actifs,
- Définir les conditions technico-économiques de production les plus rentables, et
- Conduire les démarches réglementaires nécessaires pour engager la commercialisation de ces actifs.

## **2.2.2.5 DEINOVE et FLINT HILLS RESOURCES engagent la 2<sup>ème</sup> étape de leur partenariat dans l'alimentation animale<sup>6</sup>**

Initié en 2015, ce programme vise à développer un additif nutritionnel destiné à l'alimentation animale. La première phase du projet a débouché sur la sélection par FLINT HILLS RESOURCES de plusieurs souches répondant à leurs critères. La deuxième phase a démarré. Elle vise à :

- Produire les additifs en quantité suffisante pour tester leur effet bénéfique sur les espèces animales ciblées, et analyser les résultats obtenus ;
- Optimiser les paramètres de fermentation ;
- Définir les conditions technico-économiques de développement du procédé de production.

Sur la base des tests d'efficacité, il est prévu qu'une ou deux souches soient sélectionnées fin 2017 pour l'étape d'industrialisation. En cas de succès, les deux partenaires étudieront les modalités d'un accord de licence de la technologie développée au cours de ce projet pour une commercialisation effective.

## **2.2.2.6 POST-CLÔTURE : le programme Caroténoïdes entre en phase 2 du processus d'industrialisation<sup>7</sup>**

Le programme Caroténoïdes / DEINOCHEM vise à produire et commercialiser des caroténoïdes issus d'un procédé biologique. DEINOVE est accompagnée par la société PROCESSION pour la définition et la mise en place du processus de production industrielle, avec l'objectif d'une commercialisation de premiers lots en 2018.

<sup>3</sup> Cf. Communiqué du 23 mars 2017

<sup>4</sup> Cf. Communiqué du 27 mars 2017 et paragraphe 2.1.2.2.3

<sup>5</sup> Cf. Communiqué du 19 avril 2017 et paragraphe 2.1.2.2.1

<sup>6</sup> Cf. Communiqué du 31 mai 2017 et paragraphe 2.1.2.2.2

<sup>7</sup> Cf. Communiqué du 5 juillet 2017 et paragraphe 2.1.2.1.2

La 1<sup>ère</sup> phase de ce programme a débouché sur les résultats suivants :

- Une première molécule a été sélectionnée pour son caractère innovant, en vue de disposer ainsi d'un avantage compétitif sur le marché. La souche a démontré à la fois sa totale innocuité et ses propriétés antioxydantes et cicatrisantes, qui la positionnent particulièrement favorablement pour des applications cosmétiques.
- La souche productrice a été optimisée et testée en production dans des fermenteurs allant jusqu'à 20L. Les rendements obtenus sont significativement supérieurs aux objectifs fixés, ce qui est une indication positive quant à la viabilité économique du procédé.
- Les premiers tests de purification à l'échelle du laboratoire ont permis d'obtenir un extrait avec un niveau de pureté adapté à son usage final.
- Les travaux menés avec la société PROCESSIUM ont permis d'identifier d'évaluer les différentes techniques de purification disponibles sur le marché. Il s'agit désormais de valider la performance de ces techniques pour préparer le passage à l'échelle industrielle.

La qualité des résultats obtenus permet d'engager la 2<sup>ème</sup> phase de ce programme, dont l'objectif est de valider toutes les conditions techniques et de sélectionner les sous-traitants les mieux adaptés pour la production à l'échelle industrielle. Cette phase devrait se poursuivre jusqu'à la fin 2017 et déboucher rapidement sur la production des premiers lots de ce caroténoïde.

### **2.2.2.7 POST-CLÔTURE : le Programme Antibiotiques AGIR obtient le soutien du Programme des Investissements d'Avenir à hauteur de 14,6 m€ sur 5 ans<sup>8</sup>**

Le projet AGIR « Antibiotiques contre les Germes Infectieux Résistants », porté par le Groupe DEINOVE et l'Institut Charles Viollette, a été retenu par le Programme d'investissements d'avenir, piloté par le Commissariat Général à l'Industrie et opéré par Bpifrance, dans le cadre de l'appel à projets « Projets de R&D Structurants Pour la Compétitivité ».

Il sera financé à hauteur de 14,6 m€, pour un budget total évalué à 25 m€. Le Groupe DEINOVE percevra 10,4 m€ tandis que l'Institut Charles Viollette recevra 4,2 m€.

Ce financement va permettre d'accélérer la montée en puissance de la plateforme, d'enrichir le portefeuille de molécules et ainsi de contribuer au développement de traitements répondant à de réels besoins médicaux urgents.

## **2.2.3 Management et organisation**

### **2.2.3.1 DEINOVE renforce son Conseil d'administration en lien avec sa focalisation stratégique**

Quatre administrateurs de rang international et experts de l'industrie pharmaceutique et des antibiotiques ont rejoint le Conseil d'administration de la Société : Monsieur Bernard FANGET, le Pr. Vincent JARLIER, le Dr. Yannick PLETAN et le Dr. Charles WOLER<sup>9</sup>.

Réuni le 20 janvier 2017, le Conseil d'administration avait procédé à leurs cooptations suite aux démissions de Messieurs Paul-Joël DERIAN, Dennis McGREW, Rodney ROTHSTEIN, et la société SAKKAB LLC, représentée par Monsieur Nabil SAKKAB, auxquels il a exprimé ses remerciements pour la contribution qu'ils ont apportée à la Société. Les quatre nominations étaient soumises à la ratification de l'Assemblée Générale annuelle du 16 mai 2017. Messieurs Philippe POULETTY, Christian PIERRET (représentant Truffle Capital), et Michael CARLOS (ancien Président de la division Parfums de Givaudan) demeurent administrateurs pour la durée restant à courir de leur mandat respectif. Sur proposition de Monsieur Philippe POULETTY, Monsieur Charles WOLER a été nommé nouveau Président du Conseil.

Ces nominations ont été ratifiées par l'Assemblée Générale annuelle du 16 mai 2017 qui a également approuvé la nomination de Monsieur Hervé BRAILLY comme nouvel administrateur pour une durée de 3 ans<sup>10</sup>. Hervé BRAILLY, PhD, a cofondé et dirigé pendant 17 ans la société Innate Pharma, l'une des premières capitalisations boursières de la biotech française, dont il est aujourd'hui Président du Conseil de surveillance.

Cette nouvelle gouvernance apporte à DEINOVE des ressources inestimables, autant médicales, pharmaceutiques que managériales, plus spécifiquement axées sur le développement de médicaments, notamment d'antibiotiques.

<sup>8</sup> Cf. Communiqué du 12 septembre 2017 et paragraphe 2.1.2.1.1

<sup>9</sup> Cf. Communiqué du 23 janvier 2017

<sup>10</sup> Cf. Communiqué du 16 mai 2017

## 2.2.3.2 DEINOVE recrute un chef de projet préclinique pour ses activités en santé<sup>11</sup>

Spécialiste en pharmacologie et études précliniques dans les maladies infectieuses, le Dr. Bernard SCORNEAUX a conduit les études précliniques de plusieurs candidats-médicaments actuellement commercialisés ou en cours de développement clinique. Il maîtrise l'ensemble du processus de développement, depuis le design, la réalisation et le suivi d'études précliniques et cliniques précoces (phase I) jusqu'à la rédaction des dossiers réglementaires.

Il a rejoint DEINOVE pour préparer et piloter les études précliniques des composés antibiotiques développés par la Société.

## 2.2.3.3 DEINOVE accueille son nouveau Directeur de la R&D, Georges GAUDRIAULT<sup>12</sup>

Le Dr. Georges GAUDRIAULT a rejoint DEINOVE en tant que Directeur de la Recherche et du Développement, en remplacement de Jean-Paul Leonetti qui a réintégré le CNRS après 6 années de détachement. PhD en pharmacologie moléculaire, expert du développement de nouvelles molécules et de leur formulation, le Dr GAUDRIAULT a conduit toute sa carrière dans l'innovation pharmaceutique. Il sera un acteur-clé du développement de DEINOVE dans ses trois domaines d'application.

## 2.2.3.4 POST CLÔTURE : DEINOVE renforce la fonction de Business Développement avec l'arrivée de Sébastien ENAULT<sup>13</sup>

Sébastien ENAULT a rejoint le Comité exécutif en tant que Directeur du Business Développement. Il apporte à la Société une expérience confirmée dans la mise en place de collaborations dans le domaine pharmaceutique et notamment dans celui des anti-infectieux. Il contribuera à étoffer et valoriser le portefeuille de programmes et de produits de DEINOVE.

## 2.2.4 Propriété intellectuelle

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017, DEINOVE a élargi son portefeuille de propriété intellectuelle avec la délivrance de 5 nouveaux brevets :

- Le brevet « *Ingrédients destinées à l'alimentation animale* », délivré en Chine, porte sur les capacités de certaines souches à produire des composés présentant des avantages nutritionnels ou organoleptiques<sup>14</sup>. Il s'agit du premier brevet de la Société dans le domaine de la nutrition animale. Délivré en Chine, n°1 mondial de l'élevage, il a vocation à être délivré dans d'autres régions.
- Le brevet « *Compositions et méthodes pour dégrader la biomasse lignocellulosique* », portant sur la sélection de souches capables de digérer une telle biomasse végétale pour produire des métabolites d'intérêt industriel, a été délivré en Europe. ; tandis qu'un autre brevet portant sur la construction génétique de bactéries recombinantes capables de dégrader les composants de la biomasse a également été délivré en Europe.
- Le brevet « *Bactéries recombinantes et leur utilisation pour la production d'éthanol* » a été délivré en Europe et en Indonésie.

Le Groupe DEINOVE élargit également sa propriété intellectuelle dans les marchés visés par sa nouvelle focalisation stratégique, comme l'illustrent ses deux demandes de brevets portant sur la découverte d'une première structure antibiotique innovante<sup>15</sup>.

## 2.2.5 Eléments financiers

En complément de l'opération de filialisation à 100% de DEINOBIOTICS (cf. section 2.2.1 ci-dessus), les principaux éléments financiers du 1<sup>er</sup> semestre 2017 sont traités de manière approfondie dans les Annexes du présent rapport.

Il s'agit notamment :

- des augmentations de capital réalisées dans le cadre du contrat de prise ferme mis en place fin 2014 avec la société KEPLER CHEUVREUX (cf. section 12.1.3) ;
- de la cession de la participation dans la société CARBIOS (cf. Note 11) ; et
- de l'obtention du solde de l'aide Bpifrance DEINOPLAST (cf. section 5.1).

<sup>11</sup> Cf. Communiqué du 21 mars 2017

<sup>12</sup> Cf. Communiqué du 23 mai 2017

<sup>13</sup> Cf. Communiqué du 24 juillet 2017

<sup>14</sup> Cf. Communiqué du 10 mai 2017

<sup>15</sup> Cf. Communiqué du 4 janvier 2017 et paragraphe 2.2.1.1

## 2.2.6 Événements post-clôture

Les événements survenus postérieurement à la date de clôture des comptes semestriels, à savoir le 30 juin 2017, sont détaillés en Note 15 du présent rapport.

## 2 | 3 Principaux facteurs de risques

A l'occasion de son introduction sur Euronext Growth (anc. Alternext) en avril 2010, DEINOVE avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Document de Base, enregistré le 25 mars 2010 par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro I.10-014, et disponible sur son site Internet.

Plus récemment, lesdits facteurs de risque ont fait l'objet de mises à jour successives dans les Documents de Référence enregistrés par l'AMF le 23 juin 2014 sous le numéro R.14-042 et le 26 novembre 2015 sous le numéro R.15-081. Ces documents sont disponibles sur le site Internet de la Société.

Le lecteur est également amené à se référer aux facteurs de risques développés dans le rapport financier annuel 2016 de la Société, disponible sur le site Internet de la Société.

La Société rappelle, comme cela était indiqué dans les Documents de Référence susmentionnés, que ses activités reposent essentiellement sur des opérations de Recherche et Développement dans les biotechnologies, visant des applications dans les domaines de la santé, la nutrition et la cosmétique. Le succès des projets qu'elle mène est donc soumis aux aléas scientifiques et technologiques propres à ces secteurs d'activités, et repose également sur sa capacité à industrialiser de manière économiquement viable les bioprocédés qu'elle développe.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que les facteurs de risques décrits dans les documents susvisés, bien que rédigés comme étant spécifiques à la Société, sont également pertinents concernant le Groupe dans son intégralité.

# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2017

## 3 | COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2017

Commentaire préalable : la comparabilité des données chiffrées figurant dans les états financiers consolidés présentés en sections 3.1 à 3.5 ci-après n'est pas pertinente. La situation au 30 juin 2017 est celle du Groupe, alors que dans les données d'antériorité, au 30 juin comme au 31 décembre 2016, la société DEINOBIOTICS est mise en équivalence (cf. page 20).

### 3 | 1 Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	Note	30/06/17			31/12/16
		Valeurs brutes	Amort. Dépr.	Valeurs nettes	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
Ecarts d'acquisition	4.3	3 813	185	3 628	0
Immobilisations incorporelles	7.2	1 233	1 054	179	201
Immobilisations corporelles	7.3	5 480	3 476	2 004	1 851
Immobilisations financières	9.1	92	0	92	284
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>10 618</b>	<b>4 714</b>	<b>5 904</b>	<b>2 336</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Stocks et en-cours		0	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés	5.1	101	0	101	308
Autres créances	5.1	3 262	0	3 262	1 484
Impôts différés actifs	10.1	0	0	0	0
Disponibilités	9.1	6 584	0	6 584	9 316
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>		<b>9 947</b>	<b>0</b>	<b>9 947</b>	<b>11 108</b>
Comptes de régularisation	5.1	547	0	547	417
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>21 113</b>	<b>4 714</b>	<b>16 399</b>	<b>13 861</b>

PASSIF (en milliers d'euros)	Note	30/06/17	31/12/16
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital	12.1	4 253	3 608
Primes		33 228	28 982
Réserves consolidées		-31 146	-24 888
Résultat de la période (part du groupe)		-3 345	-6 258
<b>Total des Capitaux Propres Part du Groupe</b>		<b>2 990</b>	<b>1 445</b>
Intérêts des minoritaires		0	0
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE</b>		<b>2 990</b>	<b>1 445</b>
Impôts différés passifs		0	0
Provisions pour risques et charges	8.1	123	166
Provisions pour écarts d'acquisition	4.3	0	0
<b>DETTES</b>			
Avances conditionnées	9.2	9 440	9 178
Avances non conditionnées	9.2	500	0
Dettes financières relatives aux contrats de location financement	9.2	754	931
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.1	1 344	1 029
Dettes fiscales et sociales	5.1	913	901
Autres dettes	5.1	334	211
Comptes de régularisation		0	0
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>16 399</b>	<b>13 861</b>



## 3 | 2 Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Note	30/06/17	30/06/16
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>5.1</b>	<b>140</b>	<b>208</b>
Chiffre d'affaires		42	22
Production stockée		0	0
Production immobilisée		0	0
Reprise de provisions et transferts de charges		25	30
Subventions d'exploitation		72	155
Autres produits d'exploitation		1	0
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>5.1</b>	<b>4 898</b>	<b>4 363</b>
Achats consommés (y.c. variations de stocks)		0	0
Autres achats et charges externes		2 232	1 846
Impôts, taxes et versements assimilés		47	39
Charges de personnel		1 928	1 721
Dotations aux amortissements et provisions		629	672
Autres charges d'exploitation		61	87
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-4 758</b>	<b>-4 155</b>
Produits financiers		15	27
Charges financières		18	49
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>9.3</b>	<b>-3</b>	<b>-22</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>-4 761</b>	<b>-4 178</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>11</b>	<b>348</b>	<b>236</b>
Impôts sur les bénéfices et impôts différés	10.1	-1 253	-745
Amortissement des écarts d'acquisition	4.3	185	0
Résultat des sociétés mises en équivalence (MEQ)	8.1	0	-185
<b>RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>-3 345</b>	<b>-3 382</b>
Intérêts minoritaires		0	0
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>-3 345</b>	<b>-3 382</b>

	30/06/17	31/12/16
Résultat net du Groupe (en milliers d'euros)	-3 345	-3 382
nombre moyen d'actions en circulation	10 467 659	8 555 330
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>	<b>-0,32</b>	<b>-0,40</b>

	30/06/17	31/12/16
Résultat net du Groupe (en milliers d'euros)	-3 345	-3 382
nombre moyen d'actions en circulation	10 467 659	8 555 330
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>	<b>-0,32</b>	<b>-0,40</b>

# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2017

## 3 | 3 Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Total part du Groupe	Minoritaires	Total Capitaux Propres
<b>Situation au 31/12/15</b>	<b>3 422</b>	<b>28 416</b>	<b>-18 141</b>	<b>-6 805</b>	<b>6 892</b>	<b>0</b>	<b>6 892</b>
Augmentation de capital	10	-56	0	0	-46		-46
Souscription de BSA	0	10	0	0	10		10
Retraitement des actions propres	0	0	36	0	36		36
Variation de périmètre	0	0	0	0	0		0
Affectation du résultat	0	0	-6 805	6 805	0		0
Changement de méthode	0	0	0	0	0		0
Résultat net de la période	0	0	0	-3 382	-3 382		-3 382
<b>Situation au 30/06/16</b>	<b>3 432</b>	<b>28 370</b>	<b>-24 910</b>	<b>-3 382</b>	<b>3 510</b>	<b>0</b>	<b>3 510</b>

<b>Situation au 31/12/16</b>	<b>3 608</b>	<b>28 982</b>	<b>-24 887</b>	<b>-6 258</b>	<b>1 445</b>	<b>0</b>	<b>1 445</b>
Augmentation de capital	645	4 149	0	0	4 794		4 794
Souscription de BSA	0	97	0	0	97		97
Retraitement des actions propres	0	0	0	0	0		0
Variation de périmètre	0	0	0	0	0		0
Affectation du résultat	0	0	-6 258	6 258	0		0
Changement de méthode	0	0	0	0	0		0
Résultat net de la période	0	0	0	-3 345	-3 345		-3 345
<b>Situation au 30/06/17</b>	<b>4 253</b>	<b>33 228</b>	<b>-31 145</b>	<b>-3 345</b>	<b>2 991</b>	<b>0</b>	<b>2 991</b>

Le capital souscrit de DEINOVE au 30 juin 2017 s'élève à 4.253.333,60 Euros, représenté par 10.633.334 actions entièrement libérées, ayant une valeur nominale de 0,40 Euro chacune.

### 3 | 4 Tableau de flux de trésorerie nette

(en milliers d'euros)	Note	30/06/17	31/12/16
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>			
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>-3 345</b>	<b>-6 258</b>
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence		0	305
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
- Amortissement et provisions		847	1 314
- Abandons de créances		0	-224
- Plus-values de cession / sortie d'actifs		-357	-406
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>		<b>-2 855</b>	<b>-5 269</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		0	0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		-1 433	26
<b>(I) Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>-4 288</b>	<b>-5 243</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations	9.1	-563	-519
Subventions d'investissement encaissées		0	0
Cession d'immobilisations		0	0
Variation des immobilisations financières	9.1	550	28
Incidence des variations de périmètre		496	-524
<b>(II) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>483</b>	<b>-1 015</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Augmentations (réductions) de capital net de frais	12.1	1 153	752
Souscription de BSA	12.1	97	0
Emissions d'emprunts		0	2 904
Remboursements d'emprunts	7.3	-177	-571
Variation des actions propres		0	57
<b>(III) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>1 073</b>	<b>3 142</b>
<b>Variation de trésorerie (I)+(II)+(III)</b>		<b>-2 732</b>	<b>-3 116</b>
(A) Trésorerie d'ouverture	9.1.3	9 316	12 432
(B) Trésorerie de clôture	9.1.3	6 584	9 316
(C) Incidences des variations de cours des devises		0	0
<b>Variation de trésorerie (B)-(A)+(C)</b>		<b>-2 732</b>	<b>-3 116</b>

(en milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
CAT (Comptes à terme)	5 411	6 708
Provision pour dépréciation des Valeurs Mobilières de Placement	0	0
Disponibilités	1 173	2 608
ICNE & Concours bancaires courants	0	0
<b>TOTAL TRESORERIE NETTE</b>	<b>6 584</b>	<b>9 316</b>

## 3 | 5 Notes annexes aux états financiers consolidés

### NOTE 1 | INFORMATIONS GENERALES

La société consolidante du Groupe DEINOVE est DEINOVE, domiciliée à Cap Sigma, ZAC Euromédecine II, 1682 rue de la Valsière, 34790 Grabels.

Ses comptes consolidés sont établis en Euro, qui constitue la devise de référence de la Société. Sauf indication contraire, les informations financières sont présentées en milliers d'Euros.

### NOTE 2 | FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DEINOVE a approuvé, lors de sa réunion du 5 janvier 2017, les modalités de l'opération d'apport en nature d'actions DEINOBIOTICS et l'augmentation de capital corrélative au profit des apporteurs. Cette opération, dont les détails sont fournis en section 2.2.1, a entraîné une augmentation du pourcentage d'intérêt de DEINOVE dans DEINOBIOTICS, ainsi que la prise de contrôle exclusif. Au 30 juin 2017, la Filiale est en conséquence consolidée en intégration globale à 100%, contre une mise en équivalence à 28% au 31 décembre 2016.

Suite à cette prise de contrôle majoritaire, le Groupe a décidé de produire volontairement pour la première fois des comptes consolidés, arrêtés au 30 juin 2017. Un bilan d'ouverture a été produit au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les premiers comptes consolidés du Groupe portent sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2017, soit une période de 6 mois du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017.

### NOTE 3 | PRINCIPES COMPTABLES

#### Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes comptables généralement admis en France, conformément au Règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et de son actualisation par les règlements CRC 2005-10 du 3 novembre 2005 et ANC 2016-08 du 2 décembre 2016, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Indépendance des exercices.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Continuité d'exploitation.

Le Groupe applique, dans ses comptes consolidés, les méthodes préférentielles décrites au paragraphe 300 du Règlement CRC n°99-02 :

- Le retraitement des contrats de location-financement,
- Le provisionnement des engagements de retraite.

## NOTE 4 | PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### 4.1 Méthodes et périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe DEINOVE regroupent les comptes de la société DEINOVE et de la filiale DEINOBIOTICS sur laquelle elle exerce directement un contrôle exclusif. Cette société est consolidée par intégration globale.

Les filiales sont consolidées à compter du transfert effectif de contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de leur date de cession ou de liquidation.

La liste des sociétés constituant le périmètre de consolidation est reprise ci-dessous :

Société	Forme juridique	Siège social	% contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation au 30/06/17	Méthode de consolidation au 31/12/16
DEINOVE	SA	CAP SIGMA ZAC EUROMEDECINE II 1682 rue de la Valsière 34790 Grabels	100%	100%	Société mère	Société mère
DEINOBIOTICS	SAS	CAP SIGMA ZAC EUROMEDECINE II 1682 rue de la Valsière 34790 Grabels	100%	100%	Intégration globale	Mise en équivalence à 28,33%

Toutes les transactions, les actifs et passifs réciproques, et les résultats internes significatifs entre les sociétés consolidées sont éliminés.

### 4.2 Date d'arrêt des comptes

La date d'arrêt des comptes du Groupe est le 31 décembre de chaque année.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

### 4.3 Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition est calculé, lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, par différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale.

Conformément au Règlement CRC n°99-02 :

- l'évaluation à leur juste valeur de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) est réalisée dans un délai n'excédant pas un an par rapport à la date de clôture de l'exercice au cours duquel a eu lieu l'acquisition ;
- les frais d'acquisition de filiales sont incorporés dans le coût d'acquisition des titres.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans la rubrique « Ecart d'acquisition » et sont soit amortis sur leur durée d'utilité, qui est fonction de la nature de l'activité, soit non amortis, et font l'objet d'un test de perte de valeur annuel lorsque leur durée d'utilité est illimitée.

# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2017

Les écarts d'acquisition négatifs sont portés au passif parmi les provisions pour risques et charges. Ils sont rapportés au résultat selon un plan de reprise de provision sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est revue annuellement pour tenir compte des évolutions et des événements ayant pu diminuer, de façon durable la rentabilité et la valeur des actifs concernés.

Le Groupe mesure, le cas échéant, à chaque clôture, la dépréciation accélérée des survaleurs affectées à des actifs pour tenir compte d'événements ou circonstances significatifs dont l'impact réduirait la juste valeur des actifs correspondants en deçà de leur valeur nette comptable.

## 4.4 Comparabilité des données chiffrées

Au 30 juin 2017, la Filiale est consolidée en intégration globale à 100%.

La totalité du bilan et du compte de résultat de la filiale DEINOBIOTICS (après éliminations des opérations internes au Groupe et des titres détenus par DEINOVE dans la Filiale) sont donc intégrés dans les comptes consolidés du 1<sup>er</sup> semestre 2017.

En 2016, la Filiale est consolidée en mise en équivalence à 28,33% au 31 décembre, et à 49,02% au 30 juin.

La mise en équivalence est une technique de consolidation sans intégration. Elle consiste à procéder à une estimation des titres DEINOBIOTICS au bilan de la Société, sans intégration ni des actifs, ni des passifs de la Filiale dans les comptes consolidés. En ce sens, au bilan consolidé est substituée à la valeur des titres de DEINOBIOTICS, la quote-part des capitaux propres correspondant à ces titres. Le compte de résultat consolidé reprend la quote-part de résultat revenant au Groupe sur une ligne spécifique : quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence.

Ces différentes méthodes de consolidation entre les deux exercices ne rendent pas possible la comparaison de certains postes du bilan et du compte de résultat du présent rapport.

## NOTE 5 | DONNEES OPERATIONNELLES

### 5.1 Produits d'exploitation

En tant que lauréat du Concours Mondial de l'Innovation (CMI) dans la catégorie « les protéines végétales et la chimie du végétal », DEINOVE s'est vue attribuer par Bpifrance une subvention d'un montant total de 200 k€ pour son programme DEINOPLAST. La somme a été reçue en deux versements : 140 k€ en mars 2016, puis le solde de 60 k€ en juin 2017.

A fin juin 2017, la Société a également perçu 12 k€ de subventions Cifre pour 2 doctorants. De plus, le montant des transferts de charges d'exploitation et d'avantages en nature s'élève à 26k€.

Les produits d'exploitation du 1<sup>er</sup> semestre 2017 incluent également des travaux effectués par DEINOVE dans le cadre d'accords collaboratifs de recherche, ce pour les partenaires FLINT HILLS RESOURCES (FHR) pour 31 k€ et SIA (AVRIL, anc. SOFIPROTEOL) pour 11 k€.

A noter que les prestations de services facturées à DEINOBIOTICS (1 k€) apparaissent à fin juin 2016, alors qu'elles sont neutralisées en 2017, du fait de l'intégration globale dans le Groupe à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

#### 5.1.1 Revenus d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/06/17	30/06/16
1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>nd</sup> et 3 <sup>ème</sup> échéance (y.c. ajust.) / contrat. Coll. - FHR	31	9
4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> échéance (y.c. ajust.) / contrat. Coll. - SIA	11	12
Prestations de services et facturations diverses	0	1
<b>REVENUS D'EXPLOITATION</b>	<b>42</b>	<b>22</b>

### 5.1.2 Subventions d'exploitation et autres produits

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions, posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes, de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les subventions d'investissement destinées à l'acquisition de valeurs immobilisées sont initialement enregistrées en produits constatés d'avance, puis font l'objet d'une reconnaissance en produits exceptionnels au rythme des amortissements pratiqués sur les valeurs immobilisées correspondantes.

(en milliers d'euros)	30/06/17	30/06/16
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>72</b>	<b>155</b>
Subvention Bpifrance - DEINOPLAST	60	140
Contrats Cifre	12	14
Aide à l'embauche	0	1
<b>Autres produits</b>	<b>26</b>	<b>30</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET AUTRES PRODUITS</b>	<b>98</b>	<b>185</b>

### 5.1.3 Coûts Opérationnels

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche, ainsi que celui des études externes conduites dans le cadre de collaborations de recherche, est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus à la Société ou à la Filiale, et en charges constatées d'avance du coût des services déjà comptabilisés mais non encore réalisés dans leur intégralité.

(en milliers d'euros)	30/06/17	30/06/16
Achats de matières 1 <sup>res</sup> et autres approvisionnements	0	0
<b>Autres achats et charges externes</b>		
Etudes externes, sous-traitance et consultance scientifiques	794	519
Fournitures	251	392
Loyers, maintenance et charges d'entretien	361	327
Frais divers	89	87
Documentation, veille technologique et séminaires	12	27
Honoraires	620	375
Missions et déplacements	105	119
<b>Total Autres achats et charges externes</b>	<b>2 232</b>	<b>1 846</b>
Impôts, taxes et versements assimilés	47	39
Salaires et traitements	1 303	1 175
Charges sociales	626	546
Dotation aux amortissements et provisions	629	672
Autres charges	61	87
<b>TOTAL FRAIS OPÉRATIONNELS</b>	<b>4 898</b>	<b>4 363</b>

# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2017

Les coûts opérationnels au 30/06/17 intègrent ceux de la filiale DEINOBITICS et de la société DEINOVE. Les données au 30/06/16 sont en revanche exclusivement relatives à la société DEINOVE.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2017, le total des coûts opérationnels du Groupe s'élève à 4.898 k€ en activités, dont 74% en R&D.

La variation nette des frais opérationnels entre les 1<sup>ers</sup> semestres 2016 et 2017 s'élève à +534 k€ (+12%), et se décompose essentiellement en deux éléments distincts. Elle provient d'une part de l'intégration, à partir du 01/01/17, des coûts opérationnels de la Filiale, soit +782 k€ (total de +1.151 k€, retraité des 369 k€ de refacturations internes reçues de DEINOVE) et d'autre part, de la baisse de -6% des frais opérationnels de DEINOVE, soit -248k€.

Cette baisse de -248 k€ s'explique principalement par les variations suivantes :

- Charges de personnel : -157 k€ (-4.9 ETP moyen, dont 3 salariés transférés à DEINOBITICS) ;
- Fournitures : -145 k€ et très majoritairement en produits de biologie moléculaire (-109 k€) ;
- Dotation aux amortissements et provisions : -107 k€ (y.c. crédits baux et engagement de retraite)
- Missions et déplacements : -62 k€
- Honoraires : +205 k€ (conseils scientifiques y.c. brevets, conseils juridiques et financiers, agences de communication, analystes, etc.)

En ce qui concerne la Filiale, les coûts opérationnels se décomposent essentiellement comme suit : 47% de charges de personnel (365 k€), 31% de frais « Etudes externes, sous-traitance et consultations scientifique » (239 k€), 8% de dotation aux amortissements et provisions (59 k€), et 6% de frais de missions et déplacements (48 k€).

Le poste Charges de personnel est détaillé en section 6.1.2 du présent rapport.

## 5.1.4 Créances et Dettes

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation. Les autres créances comprennent la valeur nominale du Crédit Impôt Recherche, qui est enregistrée à l'Actif sur l'exercice d'acquisition, correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

### Détail des créances

(en milliers d'euros)	Valeurs Brutes 30/06/17	Dépréciation 30/06/17	Valeurs Nettes 30/06/17	Valeurs Nettes 31/12/16
Avances et acomptes versés	0	0	0	3
RRR à recevoir	5	0	5	28
Clients	101	0	101	308
Créances sociales	8	0	8	2
Créances fiscales	508	0	508	275
Créance d'impôt exigible	2 738	0	2 738	1 164
Débiteurs divers	3	0	3	11
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>3 364</b>	<b>0</b>	<b>3 364</b>	<b>1 791</b>

La créance d'Impôt exigible correspond majoritairement au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) au bénéfice du Groupe. En l'absence de résultat imposable, et du fait que le Groupe respecte les critères de PME au sens communautaire, cette créance est remboursable l'année suivant celle de sa constatation.

De ce fait le poste Créance d'Impôt au 30/06/17 se décompose ainsi :

- CIR au titre de l'exercice 2016 (demandes transmises au SIE) : 1.452 k€
- CIR estimé au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2017 : 1.255 k€
- Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2017 : 33 k€



Aucune dépréciation des créances n'a été comptabilisée avant ou pendant l'exercice.

Echéance des créances au 30/06/17

(en milliers d'euros)	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Avances et acomptes versés	0	0
RRR à recevoir	5	0
Clients	101	0
Créances sociales	8	0
Créances fiscales	508	0
Créance d'impôt exigible	2 738	0
Débiteurs divers	3	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 364</b>	<b>0</b>

Détail des comptes de régularisations

(en milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
Charges constatées d'avance	547	417
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0
<b>TOTAL COMPTES DE REGULARISATION ACTIF</b>	<b>547</b>	<b>417</b>
Produits constatés d'avance	0	0
<b>TOTAL COMPTES DE REGULARISATION PASSIF</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Détail et échéances des dettes non financières

(en milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
Fournisseurs et comptes rattachés	1 344	1 029
Fournisseurs d'immobilisations	334	211
Dettes sociales	723	749
Dettes fiscales	190	152
<b>TOTAL</b>	<b>2 591</b>	<b>2 141</b>

(en milliers d'euros)	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 344		
Fournisseurs d'immobilisations	334		
Dettes sociales	723		
Dettes fiscales	190		
<b>TOTAL</b>	<b>2 591</b>		

Il convient de noter que, de même qu'au 31/12/16, le total des Dettes Fournisseurs inclut une facturation non encore réglée du partenaire industriel ABENGOA, émise en novembre 2015, et ce pour un montant de 509 k€.

## NOTE 6 | CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

### 6.1.1 Effectifs

L'effectif moyen employé du Groupe en Equivalents Temps Pleins est de 55 au 1<sup>er</sup> semestre 2017, contre 53 au 1<sup>er</sup> semestre 2016, le détail par catégorie de personnel étant fourni dans le tableau ci-dessous.

EFFECTIFS MOYENS	1 <sup>er</sup> semestre 2017	1 <sup>er</sup> semestre 2016	2016
Cadres	35	34	34
Agents de maîtrise et techniciens	1	2	2
Employés	18	16	17
Ouvriers	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>53</b>	<b>54</b>

L'effectif ci-dessus englobe les salariés de la Filiale et de la Société à chaque fin de période.

### 6.1.2 Charges de Personnel

(en milliers d'euros)	30/06/17	30/06/16
Rémunération du personnel	1 303	1 175
Charges sociales	626	546
<b>TOTAL</b>	<b>1 928</b>	<b>1 721</b>

Les Charges de Personnel au 30/06/17 sont celles relatives au Groupe DEINOVE, alors que celles 30/06/16 ne concernent que la société DEINOVE

Le Groupe DEINOVE poursuit le développement de son organisation et de son infrastructure R&D, avec des effectifs moyens de 55 équivalents temps plein (ETP) au 1<sup>er</sup> semestre 2017 vs. 53 ETP au 1<sup>er</sup> semestre 2016.

## 6.2 Provisions pour retraites et engagements assimilés

Ces provisions sont détaillées en Note 8.1 du présent rapport.

## 6.3 Plans d'options

### Incidence de l'exercice de Bons de Souscription d'Actions (BSA) et de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BCE) :

En cours de période, des détenteurs de BSA ou de BCE sont amenés à exercer ces titres financiers. La date d'enregistrement comptable dans les capitaux propres d'une augmentation de capital résultant de l'exercice de BSA/BCE est la date de réalisation définitive de l'opération, laquelle est déterminée par l'article du code de commerce L225-149 alinéa 2. En conséquence, l'exercice de bons est constaté en Primes d'émission sans attendre l'intervention ultérieure du Conseil d'administration prévue par l'alinéa 3 du même article, qui a pour seul but de constater juridiquement, par mise à jour des statuts, l'opération déjà définitivement réalisée antérieurement.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte en date du 3 mai 2012 a décidé la division par 10 du nombre de BSA et de BCE émis par la Société jusqu'à cette date. Ainsi, depuis le 3 mai 2012, chaque BSA ou chaque BCE donne droit à souscrire à 1 action nouvelle.

- **Bons de Souscription d'Actions (BSA)**

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSA émis depuis la création de la Société, attribués à des **personnes physiques (fondateur scientifique, mandataires sociaux)** et non encore exercés au 30 juin 2017, ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date.

BSA	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducité
BSA-B	71 890	-	71 890	0	0	-	30/01/18
AG du 30/01/08							
BSA-2008	20 540	-	20 540	0	0	-	27/06/18
AG du 27/06/08							
BSA-2009	330 000	-	-	330 000	330 000	-	05/05/19
AG du 05/05/09							
BSA-2010-3	22 500	-	-	22 500	22 500	-	22/03/20
AG du 27/01/10							
BSA-2012-1	61 620	41 080	-	20 540	20 540	-	16/02/22
AG du 24/09/10							
BSA-2013-1	10 100	-	-	10 100	10 100	-	04/07/23
AG du 13/05/13							
BSA-2015-1	20 000	-	-	20 000	20 000	-	22/09/25
AG du 06/05/15							
BSA-2015-2	20 000	-	-	20 000	20 000	-	22/09/25
AG du 06/05/15							
BSA-2016-1	25 000	-	-	25 000	25 000	-	22/03/26
AG du 06/05/15							
BSA-2017-1 à -6	118 350	19 725	-	98 625	98 625	-	31/01/27
AG du 10/05/16							
BSA-BIOTICS-8;-11	15 019	-	-	15 019	15 019	-	31/07/19
AG du 05/01/17							
<b>TOTAL BSA</b>	<b>715 019</b>	<b>60 805</b>	<b>92 430</b>	<b>561 784</b>	<b>561 784</b>	<b>0</b>	

Lors de sa réunion du 31 janvier 2017, le Conseil d'administration a :

- émis et attribué un total de 143.006 BSA-2017, dont 118.350 à des personnes physiques (mandataires sociaux), parmi lesquels 98.625 bons ont été souscrits ;

- émis et attribué 345.198 BSA-BIOTICS, dont 15.019 à des personnes physiques (mandataire social, salarié) ;

- constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 4.324 Euros par émission de 10.810 actions nouvelles, résultant de l'exercice de 10.810 bons de souscription d'actions dits « BSA-B ».

Des précisions complémentaires relatives aux BSA émis par la Société figurent en section 12.1.3 ainsi qu'en Note 15 du présent rapport.

- **Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE)**

- ❖ Le tableau ci-après présente l'état des BCE émis depuis la création de la Société, attribués à des **personnes physiques (mandataires sociaux, salariés)** et non encore exercés au 30 juin 2017, ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date.

# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2017

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducité
BCE 2008	61 630	-	61 630	0	0	-	30/01/18
AG du 30/01/08							
BCE 2009-1	68 000	32 832	35 168	0	0	-	10 ans après attribution
AG du 05/05/09							
BCE 2009-2	25 370	-	25 370	0	0	-	05/05/19
AG du 05/05/09							
BCE-2010-1	37 320	32 730	2 820	1 770	1 770	-	22/03/20
AG du 27/01/10							
BCE-2010-2	43 500	26 604	3 896	13 000	13 000	-	02/12/20
AG du 24/09/10							
BCE-2011-1	22 400	15 900	-	6 500	6 500	-	28/06/21
AG du 24/09/10							
BCE-2012-1 *	25 000	25 000	-	0	0	-	03/07/22
AG du 03/05/12							
BCE-2013-1 *	152 780	152 780	-	0	0	-	07/01/23
AG du 03/05/12							
BCE-2013-2 *	60 000	60 000	-	0	0	-	11/07/23
AG du 13/05/13							
BCE-2015-1	152 780	-	-	152 780	152 780	-	02/02/25
AG du 06/05/14							
BCE-2015-2	25 000	-	-	25 000	25 000	-	02/02/25
AG du 06/05/14							
BCE-2015-3	60 000	60 000	-	0	0	-	02/02/25
AG du 06/05/14							
BCE-2015-4	10 000	-	-	10 000	10 000	-	02/02/25
AG du 06/05/14							
BCE-2015-5	50 000	-	-	50 000	50 000	-	10/11/25
AG du 06/05/15							
BCE-2017-1 à -17	631 202	7 397	-	623 805	623 805	-	31/01/27
AG du 10/05/16							
<b>TOTAL BSPCE</b>	<b>1 424 982</b>	<b>413 243</b>	<b>128 884</b>	<b>882 855</b>	<b>882 855</b>	<b>0</b>	

(\*) Caducité constatée par le Conseil d'administration du 2 février 2015.

Lors de sa réunion du 31 janvier 2017, le Conseil d'administration a émis et attribué 631.202 « BCE-2017 », dont 623.805 ont été souscrits, la caducité de la décision d'émission des 7.397 bons non souscrits ayant été constatée lors de sa réunion suivante, soit en date du 28 mars 2017.

Des précisions complémentaires relatives aux BCE émis par la Société figurent en section 12.1.3 ainsi qu'en Note 15 du présent rapport.

- ❖ Le tableau ci-après présente l'état des BCE émis depuis la création de la Filiale, attribués à des **personnes physiques (mandataires sociaux, salariés)** et non encore exercés au 30 juin 2017

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducité
BCE 2012-1	74 435	74 435	-	0	0	-	05/10/22
AASP du 05/10/12							
BCE 2015-1	60 095	-	-	60 095	60 095	-	23/12/25
AASP du 23/12/15							
BCE 2015-2	14 340	-	-	14 340	14 340	-	23/12/25
AASP du 23/12/15							
BCE 2015-3	5 000	-	-	5 000	5 000	-	23/12/25
AASP du 23/12/15							
<b>TOTAL BSPCE</b>	<b>153 870</b>	<b>74 435</b>	<b>0</b>	<b>79 435</b>	<b>79 435</b>	<b>0</b>	

La Filiale du Groupe n'a procédé à aucune émission de BSPCE au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017.

#### 6.4 Rémunération des mandataires sociaux et dirigeants (personnes physiques)

##### 6.4.1 Rémunérations des mandataires sociaux (hors attribution d'instruments de capital et hors jetons de présence)

(en milliers d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2017	1 <sup>er</sup> semestre 2016
Rémunération des mandataires sociaux (montants bruts)	253	226

##### 6.4.2 Jetons de présence

(en milliers d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2017	1 <sup>er</sup> semestre 2016
Jetons de présence (bénéficiaires : membres du Conseil d'administration)	32	41

## NOTE 7 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

### 7.1 Ecart d'acquisition

Les principes, règles et méthodes en matière d'écarts d'acquisition sont détaillés en Note 4.3 du présent rapport.

(en milliers d'euros)	Date d'acquisition	Durée d'utilité	Valeurs Brutes 30/06/17	Amort. cumulés 30/06/17	Valeurs Nettes 30/06/17	Valeurs Nettes 31/12/16
DEINOBIOTICS	05/01/17	10 ans	3 813	185	3 628	0
<b>TOTAL ECARTS D'ACQUISIT° POSITIFS</b>			<b>3 813</b>	<b>185</b>	<b>3 628</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ECARTS D'ACQUISIT° NEGATIFS</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2017

## 7.2 Immobilisations incorporelles

- Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition hors taxes composé du prix d'achat et frais accessoires et hors frais d'acquisition.
- Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire.
- Les immobilisations incorporelles sont principalement composées d'accords d'exploitation/de consortium amortis sur une durée de 5 ans, de licences et brevets (20 ans), et de logiciels informatiques. Concernant ces derniers, un changement de méthode a été effectué par la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 : les logiciels acquis depuis cette date sont amortis sur leur durée d'utilité, par rapport à une durée standard de 12 mois précédemment.

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 31/12/16	Intégrations DEINOBIOTICS	Acquisitions	Cessions / Virements	Valeurs brutes au 30/06/17
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Frais de recherche	0	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences	141	543	14	0	698
Logiciels	476	0	60	0	536
Droit au bail	0	0	0	0	0
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>617</b>	<b>543</b>	<b>73</b>	<b>0</b>	<b>1 233</b>

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	Amort. début exercice	Intégration DEINOBIOTICS	Dotations	Reprises	Amort. fin exercice
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Frais de recherche	0	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences	51	458	88	0	597
Logiciels	365	0	91	0	456
Droit au bail	0	0	0	0	0
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>416</b>	<b>458</b>	<b>179</b>	<b>0</b>	<b>1 053</b>

Suite à l'opération d'externalisation du programme de recherche DEINOBIOTICS dans la SAS du même nom, intervenue en 2012, plusieurs actifs immatériels ont fait l'objet d'apports à hauteur de 543 k€. Ces derniers s'analysent en deux composantes :

- les résultats obtenus ou acquis par DEINOVE dans le cadre de l'Accord de Consortium entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2010 entre DEINOVE, la société NOSOPHARM, le CNRS et l'Université Montpellier 1, ainsi que des contrats de financement, signés entre DEINOVE et Oseo-Innovation d'une part, et entre DEINOVE et Oseo-Innovation Région Languedoc-Roussillon d'autre part, pour un montant de 363 k€ ;
- et l'accord d'exploitation signé en date du 16 novembre 2010 entre DEINOVE et la société NOSOPHARM, ainsi que des résultats obtenus par cette dernière dans le cadre dudit accord, pour un montant de 180 k€.

Ces actifs ont été amortis dans les comptes de DEINOBIOTICS sur une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

A fin décembre 2016, le cumul des amortissements pratiqués totalisait 458 k€, d'où le report de ce montant dans la colonne « Intégration Deinobiotics ». Le solde de 85 k€ a fait l'objet d'une dotation sur le 1<sup>er</sup> semestre 2017, rendant ainsi la valeur nette de ces actifs nulle au 30 juin 2017.

### 7.3 Immobilisations corporelles

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.
- Le petit matériel de laboratoire d'une faible valeur unitaire est immobilisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, lorsque l'importance des investissements de premier équipement, pour ce type de matériel, réalisés sur un exercice, le justifie. Les dépenses de renouvellement ultérieures sont directement comptabilisées en charges.
- Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Matériel et outillage	3 à 5 ans	Linéaire
Petit matériel de laboratoire	3 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique, petit mobilier	3 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	10 ans	Linéaire
Mobilier	10 ans	Linéaire

#### Détail des immobilisations corporelles au 1<sup>er</sup> semestre 2017

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 31/12/16	Intégration DEINOBOTICS	Acquisitions	Cessions / Virements	Virements / Transferts	Valeurs brutes au 30/06/17
Terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0	0
Installations tech, mat et outillages ind.	4 625	26	309	83	59	4 936
Autres immobilisations corporelles	231	7	62	3	3	300
Immobilisations corporelles en cours	62	0	243	0	-62	243
Avances et acomptes s/ immo corp.	1	0	0	1	0	0
<b>TOTAL IMMOBILISAT° CORPORELLES</b>	<b>4 919</b>	<b>33</b>	<b>614</b>	<b>86</b>	<b>0</b>	<b>5 480</b>

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	Amort. au 31/12/16	Intégration DEINOBOTICS	Dotations	Reprises	Amort. au 30/06/17
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0
Installations tech, mat et outillages ind.	2 926	11	468	87	3 318
Autres immobilisations corporelles	142	3	14	3	157
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0
Avances et acomptes s/ immo corp.	0	0	0	0	0
<b>TOTAL IMMOBILISAT° CORPORELLES</b>	<b>3 069</b>	<b>14</b>	<b>482</b>	<b>90</b>	<b>3 475</b>

# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2017

La part des immobilisations financées par crédit-bail est détaillée ci-après :

(en milliers d'euros)	Valeurs Brutes 30/06/17	Amort. cumulés 30/06/17	Valeurs Nettes 30/06/17
Terrains	0	0	0
Constructions	0	0	0
Installations tech, matériels et outillages industriels	1 599	774	825
Autres immobilisations corporelles	0	0	0
<b>Total immobilisations financées en crédit-bail</b>	<b>1 599</b>	<b>774</b>	<b>825</b>

Les données du tableau ci-dessus sont exclusivement relatives à deux contrats de crédit-bail, d'une durée de 5 ans, mis en place au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2015 pour financer l'acquisition d'équipements scientifiques, à savoir une plateforme de criblage à haut-débit et un ensemble de fermenteurs.

## 7.4 Engagements hors bilan

Les engagements futurs minimums relatifs aux contrats de location en cours aux 30 juin 2017 et 2016 (hors loyers de biens capitalisés) sont les suivants :

(en milliers d'euros)	30/06/17	30/06/16
A moins d'1 an	366	364
De 1 à 5 ans	457	819
A plus de 5 ans	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>823</b>	<b>1 183</b>

## NOTE 8 | AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

### 8.1 Autres provisions

Conformément au Règlement CRC 2000-06 sur les passifs, les provisions comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

#### Engagements retraite :

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Les salariés du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève 107 k€ au 30/06/17.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode rétrospective prorata temporis ».



Hypothèses économiques :

- Taux d'actualisation (1.67%)
- Taux de progression des salaires (2,00%)
- Taux de charges sociales patronales (Cadres : 43,89% ; ETAM : 44,96%)

Hypothèses démographiques :

- Tables de mortalité (table réglementaire INSEE 2010-2012)
- Type de départ à la retraite (à l'initiative du salarié)
- Age de départ en retraite (67 ans)

Les gains / pertes actuariels sont amortis dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés.

❖ Détail des provisions pour risques et charges :

(en milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
Provision pour impôts	16	15
Provision pour indemnités de fin de carrière	107	105
Prov. pour participation dans des entreprises associées	0	46
Provision pour autres risques & charges	0	0
<b>Total Provisions pour Risques &amp; Charges</b>	<b>123</b>	<b>166</b>

(en milliers d'euros)	Provision 31/12/16	Intégration DEINOBIOTICS	Dotations	Reprises	Provision 30/06/17
Provision pour impôts	15	0	1	0	16
Provision pour indemnités de fin de carrière	105	2	6	6	107
Prov. pour participation dans des entreprises associées	46	-46	0	0	0
Provision pour autres risques & charges	0	0	0	0	0
<b>Total Provisions pour Risques &amp; Charges</b>	<b>166</b>	<b>-44</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>123</b>
Résultat d'exploitation			6	6	0
Résultat financier					0
Résultat exceptionnel			1		1

Un montant de 16 k€ figure au Passif du bilan en Provisions pour risques et charges. Il s'agit d'une provision relative à un point technique de nature fiscale. La dotation était de 10 k€ à fin 2015, des dotations complémentaires ont été comptabilisées en 2016 et au 1<sup>er</sup> semestre 2017, pour respectivement 5 k€ et 1 k€.

❖ Détail de la provision pour participation dans des entreprises associées

Les états financiers synthétiques (Bilan et Compte de résultat) de DEINOBIOTICS au 31/12/16 sont les suivants :

ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/16
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	85

# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2017

<b>Immobilisations corporelles</b>	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	15
Immobilisations en cours	0
Autres immobilisations corporelles	3
<b>Immobilisations financières</b>	
Participations et créances rattachées	0
Autres titres immobilisés	0
Prêts	0
Autres immobilisations financières	1
<b>TOTAL</b>	<b>104</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	
Créances	429
Avances et acomptes versés sur commandes	1
Valeurs mobilières de placement (CAT)	371
Instruments de trésorerie	0
Disponibilités	180
Charges constatées d'avance (+ECA)	4
<b>TOTAL</b>	<b>985</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 090</b>

<b>PASSIF (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/16</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Capital	2 541
Primes d'émission, de fusion, d'apport	585
Réserves réglementées	0
Report à nouveau	-2 209
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 080
<b>TOTAL</b>	<b>-163</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	
Avances conditionnées	612
<b>TOTAL</b>	<b>612</b>
<b>PROVISIONS</b>	
Provisions pour risques & charges	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>
<b>DETTES</b>	
Emprunts et dettes financières – Autres	150
Fournisseurs et comptes rattachés	373
Dettes fiscales et sociales	82
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
Autres dettes	36
Produits constatés d'avance	0
<b>TOTAL</b>	<b>641</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 090</b>

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	31/12/16
Produits d'exploitation	0
Charges d'exploitation	1 306
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 306</b>
Produits financiers	2
Charges financières	107
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-105</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-1 411</b>
Produits exceptionnels	0
Charges exceptionnelles	8
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-8</b>
Impôts sur les bénéfices (Crédit Impôt Recherche)	-339
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>-1 080</b>

## 8.2 Passifs éventuels

### Passifs éventuels liés aux contrats commerciaux

#### *Contrats de collaboration de recherche avec INSATRANSFERT-SAIC :*

Le 18 février 2010, DEINOVE a conclu un accord de collaboration avec l'INSA pour l'exécution d'un programme de recherche collaborative avec le Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés (LISBP - Toulouse) en vue d'étudier les conditions de croissance et le profil fermentaire des Déinocoques, dans le cadre du projet DEINOL. Un accord d'exploitation portant sur les découvertes résultant de ce programme a été signé le 3 mars 2010 entre l'INSA et DEINOVE, dans lequel l'INSA accorde à DEINOVE une licence exclusive et mondiale sur l'utilisation, à des fins commerciales, des découvertes résultant du programme de recherche collaborative. En contrepartie, l'INSA bénéficiera de redevances basées sur les revenus futurs de DEINOVE lors de l'exploitation commerciale des découvertes concernées.

#### *Contrats de collaboration de recherche avec le CNRS et l'Université de Montpellier 1 :*

Le 15 février 2010, DEINOVE a conclu avec le CNRS et l'Université de Montpellier 1 (UM1) un accord d'exploitation portant sur les découvertes générées par le laboratoire coopératif établi avec ces organismes de recherche du 1<sup>er</sup> mai 2008 au 30 avril 2010, et en particulier sur les connaissances ayant fait l'objet de cinq demandes de brevets codétenus par les trois partenaires. Le CNRS et l'UM1 ont concédé une licence exclusive et mondiale sur l'utilisation, à des fins commerciales, de ces découvertes dans les domaines de la coopération, moyennant une rémunération sous forme de sommes forfaitaires et de redevances assises sur les revenus futurs de DEINOVE.

Le 15 juillet 2010, DEINOVE, le CNRS et l'Université Montpellier 1 ont signé un accord de collaboration pour la réalisation des travaux menés en commun dans le cadre du projet DEINOL. Ce contrat de collaboration, d'une durée de 36 mois à compter du 28 février 2010, s'inscrit dans la continuité du laboratoire coopératif, suite au regroupement des salariés de DEINOVE dans ses installations de recherche de Cap Alpha, intervenu le 15 juillet 2010. Les conditions d'exploitation de l'accord signé le 15 février s'appliquent également à cette collaboration.

#### *Contrat de collaboration avec AVRIL :*

Par communiqué en date du 22 septembre 2014, DEINOVE a annoncé la signature d'un contrat de collaboration avec SOFIPROTÉOL (rebaptisé AVRIL) d'une durée de 3 ans et visant à développer un procédé de production d'additifs naturels pour l'alimentation animale.

# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2017

Les deux partenaires ont annoncé le 19 mai 2015 avoir franchi avec succès la 1<sup>ère</sup> étape du projet, consistant à sélectionner, au sein du souchier DEINOVE, 20 souches bactériennes produisant des composés d'intérêt pour l'alimentation animale. La 2<sup>ème</sup> phase, visant à caractériser et tester ces composés pour évaluer leur potentiel commercial, a été achevée avec succès en avril 2017. La 3<sup>ème</sup> et dernière phase du projet, à savoir l'évaluation des critères technico-économiques et la préparation de l'industrialisation d'un nouvel actif naturel pour la nutrition animale, a en conséquence été lancée.

Les autres passifs éventuels sont détaillés en Note 9.2 du présent rapport.

## NOTE 9 | FINANCEMENTS ET INSTRUMENTS FINANCIERS

### 9.1 Actifs financiers

#### 9.1.1 Participations et créances rattachées

La valeur brute des titres correspond aux sommes versées pour les prises de participation réalisées dans des sociétés exclues du périmètre de consolidation du fait de l'absence de contrôle sur les sociétés par le Groupe.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée pour couvrir la différence.

Les valeurs d'inventaire à chaque clôture sont déterminées indépendamment pour chaque ligne de titres. Sauf circonstance particulière, elles sont présumées au moins égales à la quote-part des capitaux propres comptables correspondant à la participation détenue. Lorsque cette quote-part est inférieure à la valeur brute, une estimation de la valeur de la participation est déterminée en tenant compte des perspectives de développement de la participation, par la mise en œuvre de méthodes d'évaluation fondées, notamment, sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés au coût moyen pondéré estimé du capital propre à l'activité concernée.

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 31/12/16	Intégration DEINOBOTICS	Acquisitions	Cessions / Virements	Valeurs brutes au 30/06/17
Titres de participations	152	0	0	152	0
Autres titres immobilisés	40	1	0	41	0
Dépôts et cautionnements	92	0	0	0	92
<b>TOTAL</b>	<b>284</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>193</b>	<b>92</b>

DEPRECIATIONS (en milliers d'euros)	Valeurs Brutes 30/06/17	Provisions 30/06/17	Valeurs Nettes 30/06/17
Titres de participations	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0
Dépôts et cautionnements	92	0	92
<b>TOTAL</b>	<b>92</b>	<b>0</b>	<b>92</b>

Aucun mouvement de provision n'a été comptabilisé avant ou pendant l'exercice.

Au 31/12/16, DEINOVE détenait une participation de 1,8% dans le capital de la société CARBIOS. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017, la Société a procédé à la cession sur le marché de l'intégralité des 67.555 actions qu'elle détenait.

Le gain net de cette opération, à savoir 357 k€, a été comptabilisé en résultat exceptionnel (cf. Note 11 du présent rapport).

### 9.1.2 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières figurant à l'actif au 30 juin 2017 sont composées de dépôts & cautionnements pour de 92 k€, quasi exclusivement relatifs aux locaux de Cap Sigma (Grabels).

### 9.1.3 Trésorerie & équivalents de trésorerie

Les disponibilités correspondent aux liquidités.

Le Groupe place une partie de ses liquidités dans des comptes à terme ou dans des SICAV monétaires. Ces placements ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur et sont mobilisables à très court terme, ce qui justifie également leur comptabilisation en équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
CAT (Comptes à terme)	5 411	6 708
Instruments de trésorerie	-	-
Disponibilités - comptes courants	1 173	2 608
Disponibilités - caisses	-	-
<b>TRESORERIE &amp; EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>6 584</b>	<b>9 316</b>

La situation de Trésorerie au 30/06/17 est celle du Groupe. Les données au 30/06/16 sont en revanche exclusivement relatives à la société DEINOVE.

Le Groupe ne détient pas, au 30/06/17, de compte à terme classé, de par son échéance, en Instruments de Trésorerie.

## 9.2 Passifs financiers

Les découverts bancaires sont classés dans les emprunts et dettes financières à moins d'un an.

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement comptabilisés en charge. Les intérêts courus sont comptabilisés au Passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

La part des avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche, que leur remboursement soit ou non conditionné, est présentée au Passif sous la rubrique "Emprunts et dettes financières".

#### Détail des Dettes financières

(en milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
Avances conditionnées	9 440	9 178
Avances non conditionnées	500	0
Dettes financières Crédit-bail	754	931
Concours bancaires courants	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>10 694</b>	<b>10 109</b>

La situation des Dettes financières au 30/06/17 est celle du Groupe. Les données au 31/12/16 sont en revanche exclusivement relatives à la société DEINOVE.

Les échéances des Dettes financières du Groupe au 30/06/17 sont les suivantes :

# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2017

(en milliers d'euros)	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances conditionnées	0	0	9 440
Avances non conditionnées	0	456	44
Dettes financières Crédit-bail	273	481	0
Concours bancaires courants	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>273</b>	<b>938</b>	<b>9 484</b>

## 9.2.1 Avances remboursables

(en milliers d'euros)	Solde 31/12/16	Mouvements du 1 <sup>er</sup> semestre 2017			Solde 30/06/17
		Entrée de périmètre	N <sup>elles</sup> avances encaissées	Remboursements ou transfert	
DEINOL - OSEO Programme ISI	4 265				4 265
DEINOCHEM - ADEME / Investissements d'Avenir	4 735				4 735
THANAPLAST™ - OSEO Programme ISI *	177				177
DEINOBIOTICS - Oseo / Région L-R / FEDER	-	262			262
Aide Innovation - Métropole Européenne de Lille	-	110			110
Aide Innovation - Région Nord Pas-de-Calais	-	117			117
Aide Innovation - Ministère Eco.-Indus.-Numérique	-	273			273
<b>AVANCES REMBOURSABLES (NET)</b>	<b>9 178</b>	<b>762</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 940</b>
Dont : minimum remboursable	-	500			500

\* Dont la société CARBIOS est chef de file

- i. La Société a obtenu d'Oseo Innovation - Programme ISI, pour le projet DEINOL, une aide constituée d'avances remboursables, pour un montant de 4 m€, et de subventions, à hauteur de 2 m€, les versements étant répartis sur 50 mois de 2010 à 2014. Les aides sont débloquées au fur et à mesure de l'avancée du projet et de la fourniture à Oseo de rapports relatifs à la finalisation de chacune des quatre étapes-clés.

L'achèvement de chaque étape-clé et la réalisation des conditions y afférentes devant donner droit, selon les termes du contrat d'aide, au versement des aides suivantes :

(en milliers d'euros)	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Subventions	498	632	576	0	301	2 007
Avances remboursables	903	1 093	984	426	601	4 008
<b>TOTAL</b>	<b>1 401</b>	<b>1 725</b>	<b>1 560</b>	<b>426</b>	<b>902</b>	<b>6 015</b>

En juillet 2010, la Société avait reçu les montants prévus pour le 1<sup>er</sup> versement, soit 1.401 k€. En mai 2011, grâce au franchissement avec succès de l'étape-clé 1, la Société a reçu 632 k€ de subventions et 947 k€ d'avances remboursables, soit un total de 1.579 k€. Chiffre légèrement en-dessous de celui prévu, avec un écart de -146 k€, les dépenses nécessaires à l'atteinte de cette étape s'étant révélées inférieures au budget initial présenté à Oseo.

En mars 2012, la Société a déposé auprès d'Oseo un état récapitulatif des dépenses arrêtées au 28/02/12. Suite au constat de succès de l'étape-clé 2, la Société a reçu, en août 2012, la somme de 1.152 k€ (part subvention : 383 k€ ; part avance remboursable : 769 k€) sur les 1.560 k€ prévus, du fait d'un niveau de dépenses inférieur aux prévisions pour cette étape.

Il est par ailleurs précisé qu'en contrepartie de ces aides, la Société s'est engagée à verser à Bpifrance (anc. Oseo Innovation), à partir de 2017 et pour un maximum de 9 ans, un pourcentage de ses revenus annuels dérivés de la commercialisation des procédés et technologies développés dans le cadre du projet. Le total des remboursements, plafonné à un certain montant, pourrait excéder le total des avances perçues.

En janvier 2014, la Société a annoncé avoir produit de l'éthanol à 9% en utilisant une bactérie Déinocoque, démontrant ainsi la viabilité technologique et économique de son procédé de production.

Le 3 juin 2014, la Société a annoncé la signature d'un accord de collaboration (d'une durée maximale de 36 mois) avec le groupe ABENGOA, l'un des principaux producteurs de bioéthanol, avec lequel le programme collaboratif DEINOL, visant la production de bioéthanol de 2<sup>ème</sup> génération, s'est poursuivi, ce avec le soutien réaffirmé de Bpifrance. Pour des raisons de stratégie industrielle, TEREOS a pour sa part renoncé à s'impliquer plus avant dans le projet DEINOL. En conséquence, la Société a accueilli, en accord avec TEREOS et Bpifrance, ABENGOA en tant que nouveau partenaire industriel du projet DEINOL. Ce changement de partenaire a nécessité l'ajustement de certains termes du contrat d'aide, à savoir la définition des deux dernières étapes-clés, le planning de versement des montants de subvention et d'avance remboursable afférents, et les retours financiers potentiels pour Bpifrance en cas de succès, actés par voie d'avenants aux contrats Cadre et Bénéficiaires, signés le 9 janvier 2015.

Selon les termes de l'avenant au contrat cadre, le planning de versement et les montants de subvention et d'avance remboursable ont été modifiés comme suit (les montants pour les années 2010 à 2012 étant les montants réels alors déjà versés par Bpifrance à la Société) :

(en milliers d'euros)	2010	2011	2012	2015	2016	Total
Subventions	498	632	383	236	309	2 058
Avances remboursables	903	947	769	1 006	640	4 265
<b>TOTAL</b>	<b>1 401</b>	<b>1 579</b>	<b>1 152</b>	<b>1 242</b>	<b>948</b>	<b>6 323</b>

En avril 2015, la Société a déposé auprès de Bpifrance un état récapitulatif des dépenses arrêtées au 28/02/15, et relatif à l'étape-clé 3. Par un courrier en date du 3 juillet 2015, Bpifrance a notifié à la Société le franchissement de la troisième et avant-dernière étape-clé de son programme DEINOL, validant ainsi le travail réalisé par la plateforme de la Société. Cette avancée a déclenché le versement de 1.242 k€ (part avance remboursable : 1.006 k€, part subvention : 236 k€) par Bpifrance.

En mars 2016, la Société a soumis une demande de report de fin de programme de 4 mois auprès de Bpifrance. Par courrier daté du 15 mars 2016, Bpifrance a notifié son accord pour ce report, soit un décalage de la date de fin de programme du 28 février 2016 au 30 juin 2016.

En septembre 2016, la Société a déposé auprès de Bpifrance un état récapitulatif des dépenses arrêtées au 30 juin 2016, et un rapport de fin de programme. La validation de ces éléments a déclenché le versement par Bpifrance du solde de l'aide, soit 948 k€ (part avance remboursable : 640 k€, part subvention : 309 k€), ce en octobre 2016.

- ii. En novembre 2013, l'ADEME a notifié à la Société l'obtention d'une aide de 5.919 k€ pour le programme DEINOCHEM, visant à la mise en place, au terme d'une période de 42 mois, d'un démonstrateur de recherche permettant de développer la production d'au moins deux composés isoprénoides à partir d'un substrat modèle. Cette aide, exclusivement sous forme d'avances remboursables, s'inscrit dans le cadre des Investissements d'Avenir, pilotés par le Commissariat Général à l'Investissement. La 1<sup>re</sup> tranche de versement, d'un montant de 1.480 k€, a été effectuée en avril 2014, les versements suivants devant être débloqués au fur et à mesure de l'avancée du projet et de la fourniture à l'ADEME de rapports relatifs à la finalisation de chacune des 3 étapes-clés prédéfinies. Dans ce cadre :
- En décembre 2014, la Société a transmis à l'ADEME un état récapitulatif des dépenses arrêtées au 31 octobre 2014, et relatif à l'étape-clé 1, atteinte avec deux mois d'avance sur le programme prévisionnel. Suite au constat de succès de cette étape-clé, la Société a reçu, en février 2015, la somme de 991 k€, sous forme d'avance remboursable.
  - En avril 2016, la Société a déposé auprès de l'ADEME un état récapitulatif des dépenses portant sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 31 décembre 2015, et relatif à l'étape-clé 2. Suite au constat de succès de cette étape-clé, la Société a reçu en juin 2016 la somme de 1.477 k€ sous forme d'avance remboursable.

# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2017

- En octobre 2016, la Société a déposé auprès de l'ADEME un état récapitulatif des dépenses portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2016, et relatif à l'étape-clé 3. Suite au constat de succès de cette étape-clé, la Société a reçu en décembre 2016 la somme de 787 k€ sous forme d'avance remboursable.

- iii. En juillet 2012, Oseo Innovation – Programme ISI a notifié à la Société l'obtention d'une aide de 333 k€ pour le projet collaboratif THANAPLAST™, dont la société CARBIOS est chef de file. Ce projet vise au développement de technologies et procédés innovants permettant de recycler des déchets plastiques ainsi que de produire, à partir de matières premières renouvelables, des plastiques de haute performance industrielle, compétitifs et à fin de vie contrôlée.

Cette aide est composée d'une part subventions et d'une part avances remboursables. L'échéancier des versements tel que prévu par les contrats d'aide se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Subventions	105	0	0	0	0	19	124
Avances remboursables	0	177	0	0	0	32	209
<b>TOTAL</b>	<b>105</b>	<b>177</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>51</b>	<b>333</b>

Le versement de la 1<sup>re</sup> tranche de la partie subvention est intervenu en décembre 2012, pour un montant de 105 k€. En septembre 2013, et suite au constat d'atteinte, par Bpifrance, de l'étape-clé 1 du projet THANAPLAST™, la Société a reçu l'intégralité de la somme prévue au contrat pour cette échéance, soit 177 k€ sous forme d'avance remboursable.

La société CARBIOS, chef de file du consortium, a communiqué, en décembre 2014, novembre 2015 et décembre 2016, sur l'atteinte respectivement des 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> étapes-clés du projet THANAPLAST™.

- iv. Il est enfin rappelé qu'en septembre 2010, Oseo Innovation a notifié à la Société l'obtention d'une aide de 700 k€ pour le projet collaboratif DEINOBIOTICS, relatif à l'« identification et la production de nouveaux antibiotiques et antifongiques contre les infections hospitalières résistantes ». Cette aide était composée pour moitié de subventions et pour moitié d'avances remboursables. Le 1<sup>er</sup> versement à la Société, pour un montant de 210 k€, avait été effectué en novembre 2010. Dans le cadre de l'opération d'apports en nature d'actifs immatériels réalisée par la Société au profit de la société DEINOBIOTICS, cette aide Oseo a été transférée à celle-ci à compter du 5 octobre 2012. La société DEINOBIOTICS a donc repris à sa charge les obligations de remboursement de cette aide, soit 105 k€. Depuis ce transfert, la société DEINOBIOTICS a signé un avenant avec l'organisme financier, Bpifrance (anc. Oséo), ayant pour objet la modification des échéanciers et conditions de remboursement de l'avance remboursable. Depuis fin 2012, la société DEINOBIOTICS a perçu, dans le cadre de ce contrat d'aide, un total de 227 k€ en subvention et de 227 k€ en avance remboursable. Elle a par ailleurs procédé à des remboursements partiels (quasi exclusivement sur la part non conditionnée des avances, remboursée en intégralité) pour un total de 70 k€. Au 30/06/17, le montant d'avance remboursable conditionnée au Passif du bilan de la Filiale s'élève à 262 k€.
- v. Début juin 2015, la société DEINOBIOTICS et Bpifrance Financement ont signé trois contrats d'aide à l'innovation, totalisant 500 k€, les ressources provenant d'une part du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, et d'autre part du Fonds Région Innovation (Région Nord Pas-de-Calais et MEL – Métropole Européenne de Lille). Ces contrats prévoient le remboursement du capital par échéances trimestrielles s'échelonnant de fin décembre 2018 à fin septembre 2022. Les conditions particulières des contrats justifient de les assimiler à des avances non conditionnées, étant par ailleurs précisé que la Filiale n'aura à régler aucun intérêt financier sur ces aides.

## 9.2.2 Contrats de crédit-bail

Au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2015, la Société a mis en place avec Soglease (Groupe Société Générale) deux contrats de crédit-bail relatifs à des équipements scientifiques. D'une durée initiale de 3 ans, ces contrats ont fait l'objet d'une renégociation début 2017. Celle-ci a conduit à acter par voie d'avenant la modification de la durée de location, de 36 à 60 mois. Au 30/06/17, dans les comptes consolidés du Groupe, la dette financière relative à ces contrats s'élève à 754 k€.



### 9.3 Produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	30/06/17	30/06/16
Revenus des CAT	12	24
Gains de change	0	3
Produits nets sur cessions - contrat de liquidité	3	0
Autres produits	0	0
Reprises sur provisions et amortissements financiers	0	0
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>15</b>	<b>27</b>
Dotation aux provisions & amortissements financiers	0	0
Intérêts et charges financiers	8	11
Pertes de change	3	3
Pertes sur cessions - contrat de liquidité	3	35
Autres charges financières	4	0
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>18</b>	<b>49</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-3</b>	<b>-22</b>

En raison de l'impact non significatif de la Filiale sur le 1<sup>er</sup> semestre 2017, les données ci-dessus peuvent être considérées comme comparables.

Le Résultat Financier de la période, d'un montant net de -3 k€, est constitué :

- du net des gains et pertes sur opérations de change : -3 k€ ;
- des charges d'intérêts sur emprunt liées au crédit-bail : -8 k€ ;
- des revenus financiers provenant des placements en compte à terme (Société Générale) : +12k€ ;
- des frais de commissions liés à la cession de titres de la société CARBIOS : -4k€.

### 9.4 Politique de gestion des risques

La politique de gestion des risques du Groupe, et notamment des risques d'exploitation, est explicitée dans différents documents disponibles en ligne. Des précisions sont fournies en section 2.3 du présent rapport.

## NOTE 10 | IMPOTS SUR LES RESULTATS

### 10.1 Impôt sur les bénéfices et imposition différée

Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante ainsi que sur les déficits fiscaux selon la méthode du report variable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture (28% en France au 30 juin 2017). Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2017

Les actifs d'impôts ne sont pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. En effet, la probabilité de recouvrement a été estimée comme insuffisante.

La charge / le produit d'impôt sur le résultat s'analyse de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	30/06/17	30/06/16
Impôts sur les bénéfices	-1 253	-745
Impôts différés	0	0
<b>TOTAL DE LA CHARGE D'IMPÔT</b>	<b>-1 253</b>	<b>-745</b>

La situation de fiscale au 30/06/17 dans le tableau ci-dessus est celle du Groupe. Les données au 30/06/16 sont en revanche exclusivement relatives à la société DEINOVE.

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'imposition calculé sur la base du taux d'impôt applicable en France en raison des éléments suivants :

	30/06/17	30/06/16
Résultat net consolidé (avant amortissement des écarts d'acquisition et MEE)	-3 160	-3 197
Impôt comptabilisé	1 253	745
Résultat consolidé avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition	-4 413	-3 942
<i>Taux d'Impôt</i>	28,00%	33,33%
<b>Produit d'impôt théorique</b>	<b>1 236</b>	<b>1 314</b>
Déficits fiscaux reportables non activés	-1 379	-1 345
Consommation de déficits non activés	0	0
Crédits Impôt Recherche	1 253	745
Différences permanentes dont CICE	143	30
Autres	0	0
<b>PRODUIT D'IMPÔT REEL</b>	<b>1 253</b>	<b>745</b>

Au 30/06/17, le montant des déficits reportables disponibles et non comptabilisés s'élève à -3.767 k€ (en base) et à -1.054 k€ (en impôt) pour DEINOVE, et -1.159 k€ (en base) et -324 k€ (en impôt) pour DEINOBIOTICS.

Les déficits reportables sont utilisables sur une durée illimitée. Cependant, la loi de finance pour 2012 a plafonné à un forfait de 1 m€, majoré de 50% du bénéfice excédant ce forfait, le bénéfice imputable annuellement sur les reports déficitaires antérieurs, la fraction non imputée restant indéfiniment reportable.

Du fait des pertes enregistrées sur les derniers exercices, les impôts différés relatifs aux reports déficitaires ne sont pas comptabilisés, leur caractère recouvrable n'étant pas considéré, à la date de clôture, comme suffisamment probable.

## 10.2 Crédit Impôt Recherche

La Société et la Filiale bénéficient du Crédit Impôt Recherche, et remplissent les critères permettant la restitution immédiate de la créance.

En juin 2016, DEINOVE et DEINOBIOTICS avaient reçu le versement de la créance CIR relative à l'exercice 2015, respectivement à hauteur de 1.641 k€ et 183 k€, soit 100% des sommes sollicitées via le dépôt du formulaire 2069-A.

Les montants des demandes de restitution des créances CIR 2016 s'élèvent à 1.113 k€ pour la Société, et à 338 k€ pour la Filiale. A la date du présent rapport, l'administration fiscale n'a pas communiqué d'information spécifique sur le statut des demandes de restitution des créances du CIR 2016.

Concernant le 1<sup>er</sup> semestre 2017, les montants des créances CIR de DEINOVE et DEINOBIOTICS ont été respectivement évalués à 888 k€ et 367 k€, soit un total de 1.255 k€ dans les comptes consolidés du Groupe. Il convient de noter que les facturations faites à la Filiale pour des prestations de R&D réalisées sur cette période, sont retraitées des dépenses éligibles pour la détermination de la créance CIR de la Société. Lesquelles facturations figurent, symétriquement et pour le même montant, dans les dépenses éligibles de la créance CIR de la Filiale, la Société étant en effet agréée CIR pour lesdits travaux.

## NOTE 11 | ELEMENTS INHABITUELS DES ACTIVITES ORDINAIRES

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires, ainsi que des éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

(en milliers d'euros)	30/06/17	30/06/16
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits de cession d'éléments d'actifs	509	0
Subventions virées au résultat	0	0
Reprises de provisions exceptionnelles	0	5
Autres produits	30	234
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>539</b>	<b>239</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0
VNC des éléments d'actifs cédés	152	0
Dotations de provisions exceptionnelles	39	3
Autres charges	0	0
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>191</b>	<b>3</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>348</b>	<b>236</b>

Les Charges et Produits Exceptionnels au 30/06/17 sont ceux du Groupe. Les données au 30/06/16 sont en revanche exclusivement relatives à la société DEINOVE.

Le Résultat Exceptionnel au 30 juin 2017, se décompose comme suit :

- un gain net de 357 k€ suite à des cessions sur le marché des titres de la société CARBIOS par la Société ;
- un produit exceptionnel de 30 k€, suite à l'annulation par la Filiale d'une provision pour frais de gestion ;
- une charge exceptionnelle de 31 k€ sur la Filiale, suite à la comptabilisation d'une régularisation d'amortissement en immobilisations incorporelles, relative aux exercices antérieurs.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2016, DEINOVE avait enregistré un produit exceptionnel de 224 k€, suite à un abandon de créance, sur le programme DEINOPHARM, notifié par Bpifrance en début de période.

## NOTE 12 | CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION

### 12.1 Capitaux propres

#### 12.1.1 Composition du capital social

	30/06/17	31/12/16
Capital	4 253 333,60 €	3 608 434,80 €
Nombre d'actions	10 633 334	9 021 087
Valeur nominale	0,40 €	0,40 €

Au 30 juin 2017, le capital de la Société est composé de 10.633.334 actions de 0,40 Euro de valeur nominale chacune.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017, le Conseil d'administration a constaté l'émission de 610.810 actions nouvelles suite à des exercices de BSA, à savoir 600.000 « BSA-T2 Complémentaire » (*Equity line* KEPLER CHEUVREUX) et 10.810 BSA-B.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 janvier 2017 avait par ailleurs conduit à l'émission de 1.001.437 actions nouvelles (cf. section 2.1.1 du présent rapport).

Au total, ce sont donc 1.621.247 nouvelles actions qui ont été émises au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017, soit une augmentation de capital de 644.898,80 Euros.

#### 12.1.2 Répartition du capital social

Les statuts accordent un droit de vote double aux actions entièrement libérées et inscrites au nominatif depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Les tableaux présentés ci-après précisent donc à la fois le pourcentage de détention du capital et le pourcentage de droits de vote détenus par les principaux actionnaires.

Les 10.633.334 actions de 0,40 Euro de nominal composant le capital au 30 juin 2017 se répartissent comme suit :

##### Semestre clos le 30 juin 2017

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage de détention	Droits de vote	Pourcentage
Fonds gérés par Truffle Capital	1 864 519	17,53%	2 850 401	24,19%
Fondateurs scientifiques	20 000	0,19%	40 000	0,34%
Management et administrateurs	76 990	0,72%	121 101	1,03%
Flottant	8 671 825	81,55%	8 769 525	74,44%
<b>TOTAL</b>	<b>10 633 334</b>	<b>100,00%</b>	<b>11 781 027</b>	<b>100,00%</b>

##### Exercice clos le 31 décembre 2016

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage de détention	Droits de vote	Pourcentage
Fonds gérés par Truffle Capital	2 828 215	31,35%	5 493 433	46,44%
Fondateurs scientifiques	20 000	0,22%	40 000	0,34%
Management et administrateurs	66 180	0,73%	84 921	0,72%
Flottant	6 106 692	67,69%	6 210 910	52,50%
<b>TOTAL</b>	<b>9 021 087</b>	<b>100,00%</b>	<b>11 829 264</b>	<b>100,00%</b>

L'évolution du nombre total d'actions entre le 31 décembre 2016 et le 30 juin 2017 est détaillée en section 12.1.1 ci-dessus.

### 12.1.3 Instruments financiers dilutifs

- **Ligne de financement en fonds propres**

La Société a mis en place, en décembre 2014, un dispositif de financement moyen terme sous forme de ligne de financement en fonds propres en quatre tranches sur 3 ans, d'un montant maximum de 15 millions d'Euros, avec la société KEPLER CHEUVREUX.

L'émission de la Tranche n°1 (portant sur 3,5 millions d'Euros) est intervenue simultanément à la signature du contrat. Avec cette Tranche n°1, KEPLER CHEUVREUX a souscrit 500.000 actions, pour un montant total de 3,4 millions d'Euros nets.

En mai 2015, la Société a procédé à l'émission de la Tranche n°2 portant sur 3,6 millions d'Euros, d'une durée maximale de 7 mois. Avec cette Tranche n°2, KEPLER CHEUVREUX a souscrit 600.000 actions, pour un montant total de 2,3 millions d'Euros nets.

Par délibération en date du 28 juin 2016, le Conseil d'administration a approuvé la réactivation de la Tranche n°2 émise le 19 mai 2015<sup>16</sup>, par voie d'avenant au contrat initialement signé le 1<sup>er</sup> décembre 2014 entre la Société et KEPLER CHEUVREUX. Ainsi, le Directeur Général a décidé, en date du 9 décembre 2016, l'émission complémentaire de 700.000 bons de souscription d'actions Tranche n°2 (« BSA<sub>Tranche2</sub> Complémentaires »), à souscrire en totalité par KEPLER CHEUVREUX.

Avec cette Tranche n°2 Complémentaire, KEPLER CHEUVREUX a souscrit 700.000 actions, pour un montant total de 1,3 million d'Euros nets.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017, les exercices de bons KEPLER CHEUVREUX suivants ont pu être constatés :

- Lors d'une réunion en date du 31 janvier 2017, le Conseil d'administration, conformément à la délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2014, a constaté :
  - Une augmentation de capital social de 12.000 Euros (55.800 Euros, prime d'émission incluse), par émission de 30.000 actions, au prix unitaire de 1,86 Euros, soit avec une prime d'émission de 1,46 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;
  - Une augmentation de capital social de 12.000 Euros (56.700 Euros, prime d'émission incluse), par émission de 30.000 actions, au prix unitaire de 1,89 Euros, soit avec une prime d'émission de 1,49 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;
  - Une augmentation de capital social de 20.000 Euros (97.500 Euros, prime d'émission incluse), par émission de 50.000 actions, au prix unitaire de 1,95 Euros, soit avec une prime d'émission de 1,55 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;
  - Une augmentation de capital social de 10.000 Euros (48.750 Euros, prime d'émission incluse), par émission de 25.000 actions, au prix unitaire de 1,95 Euros, soit avec une prime d'émission de 1,55 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;
  - Une augmentation de capital social de 10.000 Euros (49.250 Euros, prime d'émission incluse), par émission de 25.000 actions, au prix unitaire de 1,97 Euros, soit avec une prime d'émission de 1,57 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;
  - Une augmentation de capital social de 20.000 Euros (104.500 Euros, prime d'émission incluse), par émission de 50.000 actions, au prix unitaire de 2,09 Euros, soit avec une prime d'émission de 1,69 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;
  - Une augmentation de capital social de 40.000 Euros (216.000 Euros, prime d'émission incluse), par émission de 100.000 actions, au prix unitaire de 2,16 Euros, soit avec une prime d'émission de 1,76 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;

---

<sup>16</sup> Cf. Communiqué du 15 juin 2015

# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2017

- Une augmentation de capital social de 30.000 Euros (165.000 Euros, prime d'émission incluse), par émission de 75.000 actions, au prix unitaire de 2,20 Euros, soit avec une prime d'émission de 1,80 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ; et
- Une augmentation de capital social de 20.000 Euros (98.000 Euros, prime d'émission incluse), par émission de 50.000 actions, au prix unitaire de 1,96 Euros, soit avec une prime d'émission de 1,56 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014.
- o Lors d'une réunion en date du 28 mars 2017, le Conseil d'administration, conformément à la délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2014, a constaté :
  - Une augmentation de capital social de 20.000 Euros (95.000 Euros, prime d'émission incluse), par émission de 50.000 actions, au prix unitaire de 1,90 Euros, soit avec une prime d'émission de 1,50 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;
  - Une augmentation de capital social de 12.000 Euros (53.700 Euros, prime d'émission incluse), par émission de 30.000 actions, au prix unitaire de 1,79 Euros, soit avec une prime d'émission de 1,39 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;
  - Une augmentation de capital social de 12.000 Euros (53.700 Euros, prime d'émission incluse), par émission de 30.000 actions, au prix unitaire de 1,79 Euros, soit avec une prime d'émission de 1,39 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;
  - Une augmentation de capital social de 20.000 Euros (89.500 Euros, prime d'émission incluse), par émission de 50.000 actions, au prix unitaire de 1,79 Euros, soit avec une prime d'émission de 1,39 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Il est précisé que deux augmentations de capital social supplémentaires sont intervenues au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017, les précisions relatives à celles-ci étant fournies en Note 15 du présent rapport.

La Société conserve la faculté de ne pas émettre l'intégralité des Tranches n°3 et n°4 et/ou de mettre en place d'autres opérations de financement.

## • **Bons de Souscription d'Actions (BSA)**

Depuis sa création, le Groupe a procédé à des émissions de BSA, au profit de personnes physiques et/ou morales, avec ou sans conditions d'exercice lié à des objectifs.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017, la Société a procédé aux émissions de BSA suivantes :

- Lors de sa réunion du 31 janvier 2017, le Conseil d'administration a émis et attribué 143.006 BSA-2017, conformément à la délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2016 (11<sup>ème</sup> résolution) ; et
- lors de cette même réunion du 31 janvier 2017, le Conseil d'administration a émis et attribué 345.198 BSA-BIOTICS, conformément à la délégation de compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 janvier 2017 (4<sup>ème</sup> résolution), cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées, à savoir les apporteurs d'actions DEINOBIOTICS, dans le cadre de l'opération d'apport en nature approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 janvier 2017, et les porteurs de BSA/BSPCE de la société DEINOBIOTICS.

Les exercices de BSA suivants ont été constatés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017 :

- Lors de sa réunion du 31 janvier 2017, le Conseil d'administration a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 4.324 Euros par émission de 10.810 actions nouvelles, résultant de l'exercice de 10.810 bons de souscription d'actions dits « BSA-B » ;

- Lors de cette même réunion, le Conseil d'administration a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 174.000 Euros par émission de 435.000 actions nouvelles, résultant de l'exercice de 60.000 « BSA Tranche2 » émis par décision du Directeur Général en date du 13 mai 2015, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été subdélégués par le Conseil d'administration du 20 novembre 2014, conformément à la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 6 mai 2014, et de 375.000 « BSA Tranche2 Complémentaires » émis par décision du Directeur Général en date du 9 décembre 2016, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été subdélégués par le Conseil d'administration du 20 novembre 2014, conformément à la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 6 mai 2014 ;
- Lors de sa réunion du 28 mars 2017, le Conseil d'administration a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 64.000 Euros par émission de 160.000 actions nouvelles, résultant de l'exercice de 160.000 « BSA Tranche2 Complémentaires » émis par décision du Directeur Général en date du 9 décembre 2016, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été subdélégués par le Conseil d'administration du 20 novembre 2014, conformément à la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 6 mai 2014.

Par ailleurs, au cours de sa réunion en date du 31 janvier 2017, le Conseil d'administration a approuvé la modification des modalités d'exercice des « BSA-2015-2 », « BSA-2016-1 », « BSA-2010-3 » et « BSA-2012-1 ». Lesdites modifications ont été soumises à ratification lors de l'Assemblée Générale Mixte en date du 16 mai 2017.

La Filiale du Groupe n'a, quant à elle, procédé à aucune émission de BSA au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017. De même, il n'y a pas eu d'exercice ou de constat de caducité de bons sur cette période.

- **Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE)**

Depuis sa création, le Groupe a procédé à des émissions de BSPCE, au profit de personnes physiques, avec ou sans conditions d'exercice lié à des objectifs.

Lors de sa réunion du 31 janvier 2017, le Conseil d'administration de la Société a émis et attribué 631.202 « BCE-2017 », conformément à la délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2016 (11<sup>ème</sup> résolution).

Par ailleurs, au cours de cette même réunion, le Conseil d'administration a approuvé la modification des délais et modalités d'exercice des 152.780 « BCE-2015-1 », émis et attribués par le Conseil d'administration en date du 2 février 2015, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2014. Lesdites modifications ont été soumises à ratification lors de l'Assemblée Générale Mixte en date du 16 mai 2017.

Lors de sa réunion en date du 28 mars 2017, le Conseil d'administration a constaté la caducité de la décision d'émission de 7.397 « BCE-2017-16 », prise par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 31 janvier 2017, le bénéficiaire ayant renoncé à souscrire aux « BCE-2017-16 » qui lui avaient été attribués.

La filiale du Groupe n'a, quant à elle, procédé à aucune émission de BSPCE au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017. De même, il n'y a pas eu d'exercice ou de constat de caducité de bons sur cette période.

- **Bons de souscription – synthèse et dilution potentielle**

Au 30 juin 2017, les BSA et les BSPCE émis par la Société se répartissaient de la manière suivante, le tableau ci-dessous présentant également la dilution potentielle, i.e. dans l'hypothèse de l'exercice de l'intégralité des bons :

# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2017

Actionnaires	BSA souscrits	BCE souscrits	Dilution potentielle
Fonds gérés par Truffle Capital	313 841	-	313 841
Fondateurs scientifiques	330 000	-	330 000
Management et administrateurs	197 040	497 967	695 007
Flottant	170 082	384 888	554 970
<b>TOTAL</b>	<b>1 010 963</b>	<b>882 855</b>	<b>1 893 818</b>

La situation au 31 décembre 2016 était la suivante :

Actionnaires	BSA souscrits	BCE souscrits	Dilution potentielle
Fonds gérés par Truffle Capital	61 620	-	61 620
Fondateurs scientifiques	330 000	-	330 000
Management et administrateurs	128 950	152 780	281 730
Flottant	663 040	112 770	775 810
<b>TOTAL</b>	<b>1 183 610</b>	<b>265 550</b>	<b>1 449 160</b>

## 12.1.4 Situation des capitaux propres

Il est rappelé que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 de la Société ayant fait apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, l'Assemblée générale des actionnaires avait été consultée afin de se prononcer sur la poursuite de l'activité, conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce.

Lors de l'Assemblée générale du 6 mai 2015, les actionnaires avaient décidé de ne pas voter la dissolution anticipée de la Société. Au 31 décembre 2015, les capitaux propres de la Société n'étant plus inférieurs à la moitié du capital social, l'Assemblée générale du 10 mai 2016 a constaté la reconstitution de ses capitaux propres. Au 31 décembre 2016, les capitaux propres de la Société restaient supérieurs à la moitié du capital social. Il en est de même au 30 juin 2017.

## 12.2 Résultat par action

Pour rappel, dans le résultat net du Groupe au 31/12/16, DEINOBIOTICS était mise en équivalence à hauteur de 28,33%, alors que dans les comptes consolidés au 30/06/17, la Filiale est en intégration globale.

### i. De base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période :

	30/06/17	31/12/16
Résultat net du Groupe (en milliers d'euros)	-3 345	-3 382
Nombre moyen d'actions en circulation	10 467 659	8 555 330
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>	<b>-0,32</b>	<b>-0,40</b>

### ii. Dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ayant un effet potentiellement dilutif.



Le Groupe a émis 1.010.963 BSA et 882.855 BSPCE ayant un effet potentiellement dilutif. Toutefois, le résultat net du Groupe étant négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

	30/06/17	31/12/16
Résultat net du Groupe (en milliers d'euros)	-3 345	-3 382
Nombre moyen d'actions en circulation	10 467 659	8 555 330
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>	<b>-0,32</b>	<b>-0,40</b>

### 12.3 Distribution de dividendes

Le Groupe n'a procédé à aucune distribution de dividendes depuis sa création.

## NOTE 13 | DETAIL DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte qui consiste à rapprocher le résultat net à la variation de trésorerie résultant de l'exploitation, de l'investissement et du financement.

La trésorerie est définie comme la somme des comptes de caisses, des dépôts à vue dans les banques, des valeurs mobilières de placement sous déduction des découverts bancaires et outils de financement court terme.

(en milliers d'euros)	Note	30/06/17	31/12/16
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>			
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>-3 345</b>	<b>-6 258</b>
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence		0	305
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
- Amortissement et provisions		847	1 314
- Abandons de créances		0	-224
- Plus-values de cession / sortie d'actifs		-357	-406
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>		<b>-2 855</b>	<b>-5 269</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		0	0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		-1 433	26
<b>(I) Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>-4 288</b>	<b>-5 243</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations	9.1	-563	-519
Subventions d'investissement encaissées		0	0
Cession d'immobilisations		0	0
Variation des immobilisations financières	9.1	550	28
Incidence des variations de périmètre		496	-524
<b>(II) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>483</b>	<b>-1 015</b>

# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2017

<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Augmentations (réductions) de capital net de frais	12.1	1 153	752
Souscription de BSA	12.1	97	0
Emissions d'emprunts		0	2 904
Remboursements d'emprunts	7.3	-177	-571
Variation des actions propres		0	57
<b>(III) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>1 073</b>	<b>3 142</b>
<b>Variation de trésorerie (I)+(II)+(III)</b>		<b>-2 732</b>	<b>-3 116</b>
(A) Trésorerie d'ouverture	9.1.3	9 316	12 432
(B) Trésorerie de clôture	9.1.3	6 584	9 316
(C) Incidences des variations de cours des devises		0	0
<b>Variation de trésorerie (B)-(A)+(C)</b>		<b>-2 732</b>	<b>-3 116</b>

## NOTE 14 | HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes du Groupe au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2017 s'élèvent à 11 k€.

## NOTE 15 | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

### Evènements juridiques

- Le 4 juillet 2017, le Conseil d'administration s'est réuni et a constaté, conformément à la délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2014, l'exercice de 165.000 « BSA Tranche 2 Complémentaires» et par conséquent :
  - Une augmentation de capital social de 52.000 Euros (240.500 Euros, prime d'émission incluse), par émission de 130.000 actions, au prix unitaire de 1,85 Euros, soit avec une prime d'émission de 1,45 Euro par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;
  - Une augmentation de capital social de 14.000 Euros (64.750 Euros, prime d'émission incluse), par émission de 35.000 actions, au prix unitaire de 1,85 Euros, soit avec une prime d'émission de 1,45 Euro par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Ces 165.000 « BSA Tranche 2 Complémentaires», dont le Conseil d'administration du 4 juillet 2017 a constaté l'exercice, étaient les derniers de la Tranche n°2 Complémentaire de BSA émis par décision du Directeur Général le 9 décembre 2016, aux termes de laquelle le Directeur Général avait décidé d'émettre 700.000 BSA<sub>Tranche2</sub> Complémentaires dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Par ailleurs, lors de sa réunion du 4 juillet 2017, le Conseil d'administration a :

- émis et attribué 19.725 « BSA-2017-8 », conformément à la délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2017 (14<sup>ème</sup> résolution) ;
- émis et attribué 116.916 « BCE-2017 », conformément à la délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2017 (14<sup>ème</sup> résolution) ;

- constaté la caducité de la décision d'émission d'un certain nombre de BSA émis et attribués par le Conseil d'administration en date du 31 janvier 2017, compte-tenu de leur non souscription, à savoir :
  - o 2.562 « BSA-BIOTICS-9 » ;
  - o 2.562 « BSA-BIOTICS-10 » ;
  - o 536 « BSA-BIOTICS-13 » ;
  - o 19.725 « BSA-2017-5 » ; et
  - o 24.656 « BSA-2017-7 ».
- constaté la caducité de 65.000 « BCE-2011-1 », émis et attribués par le Conseil d'administration le 28 juin 2011, compte tenu du départ de la Société de leur bénéficiaire ; et
- fixé la rémunération brute annuelle du Président du Conseil d'administration à 17.000 Euros brut, étant précisé que tous les frais qu'il aura exposés pour l'exercice de sa mission lui seront remboursés sur présentation de justificatifs.

Par décision du Directeur Général en date du 8 septembre 2017, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été subdélégués par le Conseil d'administration dans sa séance du 4 juillet 2017, la 3<sup>ème</sup> tranche de la ligne de financement en fonds propres, conclue le 1<sup>er</sup> décembre 2014 avec KEPLER CHEUVREUX, a été mise en place. Cette Tranche n°3 porte sur 3,8 millions d'Euros.

Le Conseil d'administration en date du 26 septembre 2017 a par ailleurs constaté :

- une augmentation de capital social de 80.000 Euros (374.000 Euros, prime d'émission incluse), par émission de 200.000 actions, au prix unitaire de 1,87 Euros, soit avec une prime d'émission de 1,47 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;
- une augmentation de capital social de 20.000 Euros (91.500 Euros, prime d'émission incluse), par émission de 50.000 actions, au prix unitaire de 1,83 Euros, soit avec une prime d'émission de 1,43 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

### **Avancement et financement des projets de recherche**

- Le 5 juillet 2017, la Société a communiqué sur l'avancement de son programme Caroténoïdes avec l'entrée en phase 2 du processus d'industrialisation.

DEINOVE est accompagnée par la société PROCESSION pour la définition et la mise en place du processus de production industrielle, avec l'objectif d'une commercialisation de premiers lots en 2018.

La 1<sup>ère</sup> phase de ce programme a débouché sur les résultats suivants :

- Une première molécule a été sélectionnée pour son caractère innovant, en vue de disposer ainsi d'un avantage compétitif sur le marché. La souche a démontré à la fois sa totale innocuité et ses propriétés antioxydantes et cicatrisantes, qui la positionnent particulièrement favorablement pour des applications cosmétiques.
- La souche productrice a été optimisée et testée en production dans des fermenteurs allant jusqu'à 20L. Les rendements obtenus sont significativement supérieurs aux objectifs fixés, ce qui est une indication positive quant à la viabilité économique du procédé.
- Les premiers tests de purification à l'échelle du laboratoire ont permis d'obtenir un extrait avec un niveau de pureté adapté à son usage final.
- Les travaux menés avec la société PROCESSION ont permis d'identifier d'évaluer les différentes techniques de purification disponibles sur le marché. Il s'agit désormais de valider la performance de ces techniques pour préparer le passage à l'échelle industrielle.

La qualité des résultats obtenus ont permis d'engager la 2<sup>ème</sup> phase de ce programme, dont l'objectif est de valider toutes les conditions techniques et de sélectionner les sous-traitants les mieux adaptés pour la production à l'échelle industrielle. Cette phase devrait se poursuivre jusqu'à la fin 2017 et déboucher rapidement sur la production des premiers lots de ce caroténoïde.

- Le 12 septembre 2017, le Groupe a annoncé l'obtention d'un soutien du Programme des Investissements d'Avenir à hauteur de 14,6 m€ sur 5 ans pour son projet Antibiotiques AGIR.

# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2017

Le projet AGIR « Antibiotiques contre les Germes Infectieux Résistants », porté par le Groupe DEINOVE et l'Institut Charles Viollette, a été retenu par le Programme d'investissements d'avenir, piloté par le Commissariat Général à l'Industrie et opéré par Bpifrance, dans le cadre de l'appel à projets « Projets de R&D Structurants Pour la Compétitivité ».

Il sera financé à hauteur de 14,6 m€, pour un budget total évalué à 25 m€. Le Groupe DEINOVE percevra 10,4 m€ tandis que l'Institut Charles Viollette recevra 4,2 m€.

Ce financement va permettre d'accélérer la montée en puissance de la plateforme, d'enrichir le portefeuille de molécules et ainsi de contribuer au développement de traitements répondant à de réels besoins médicaux urgents.

## **Autres évènements**

- Le 3 juillet 2017, la Société a communiqué la situation au 30 juin 2017 du contrat de liquidité avec KEPLER CHEUVREUX, à savoir : 19.329 actions détenues, et 815,86 Euros au compte de liquidité.
- Le 24 juillet 2017, le Groupe a annoncé le recrutement de Sébastien ENAULT en tant que Directeur du Business Développement.

Il apporte à la Société une expérience confirmée dans la mise en place de collaborations dans le domaine pharmaceutique et notamment dans celui des anti-infectieux. Il contribuera à étoffer et valoriser le portefeuille de programmes et de produits de DEINOVE.

## 4 | DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables, et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. J'atteste également que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 3 à 13) présente, à ma connaissance, un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels ainsi qu'une description des principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Emmanuel Petiot  
Directeur Général.

### **Responsable de l'information financière**

Julien Coste  
Directeur Administratif & Financier  
Tel. : + 33 4 48 19 01 00  
Mél : [julien.coste@deinove.com](mailto:julien.coste@deinove.com)